

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1742.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLII.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs,*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET ³¹⁵

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Novembre 1742.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant le Traité de Paix définitif entre la Reine
de Hongrie & de Boheme, & le Roi de Prusse.*

QUOIQUE nous ayons rapporté les Préliminaires de ce Traité, nous serions cependant inexcusables devant le public, si nous ne le lui donnions en son entier. Il est trop accoûtumé à trouver ces sortes de pièces dans nos Mémoires, à cause de ce qu'elles font à l'Histoire, pour se trouver frustré de celle-ci, par rapport à l'abondance des matières de la conjoncture, qui auroit pû nous servir de prétexte en cela. Voici donc ce Traité.

*Au nom de la Très-Sainte Trinité, Pere, Fils,
& Saint Esprit.*

LA guerre qui s'étoit élevée entre S. M. la Reine d'Hongrie & de Boheme & S. M. le Roi de Prusse ayant été heureusement terminée par la médiation de S. M. Britannique, par les

Articles Préliminaires signés à *Breslau* le 11. Juin de la présente année par les Ministres munis de pleins-pouvoirs nécessaires, à savoir de la part de S. M. la Reine d'Hongrie & de Bohême, &c. par Jean Comte de Hindford, Vicomte d'*Inglesbury* & de *Nemphler*, Lord *Carmichael* de *Carmichael*, Pair de la Grande-Bretagne, Lieutenant du Roi de la Grande-Bretagne dans le Comté de *Lanerk*, & Chevalier du très-ancien & illustre Ordre du Chardon, Ministre Plénipotentiaire de Sa dite Majesté Britannique auprès de Sa Maj. le Roi de Prusse; & de la part de Sa dite Majesté le Roi de Prusse par Henri Comte de Podewils, son Ministre d'Etat & de Cabinet, Chevalier de son Ordre Royal de l'Aigle Noir; & les Articles Préliminaires ayant été ratifiés par les deux Hautes Parties Contractantes, lesdits Ministres, en vertu des mêmes pleins-pouvoirs, & en conséquence de l'Article dixième desdits Préliminaires, après quelques conférences sont convenus des Articles suivans.

ARTICLE PREMIER. Il y aura désormais & à perpétuité une paix inviolable, de même qu'une sincère union & parfaite amitié entre S. M. la Reine d'Hongrie & de Bohême, ses Héritiers & Successeurs, Royaumes & Pays héréditaires d'une part; & S. M. le Roi de Prusse, ses Héritiers & Successeurs & tous ses Etats d'autre part; de sorte qu'à l'avenir les deux Hautes Parties Contractantes ne commettront, ni ne permettront qu'il se commette aucune hostilité secrètement ou publiquement, directement ou indirectement, soit par les leurs ou par d'autres. Elles ne donneront non plus aucun secours aux ennemis d'une des deux Parties Contractantes,

sous

sous quelque prétexte que ce soit, & ne feront avec eux aucune Alliance, qui soit contraire à cette Paix, dérogeant même à celles, qui de part & d'autre pourroient avoir été faites par le passé, en tant qu'elles seroient opposées aux présens engagements; & elles entretiendront toujours entre-elles une amitié indissoluble, & tâcheront de maintenir l'honneur, l'avantage & la sûreté mutuelle, comme aussi de détourner autant qu'il leur sera possible, la seule voye des armes exceptée, les dommages, dont l'une & l'autre des deux Parties est, ou pourroit être menacée par quelque autre Puissance.

2. Il y aura de part & d'autre une amnistie générale de toutes les hostilités commises pendant la guerre, de sorte qu'on ne s'en ressouviendra, ni ne s'en vengera jamais, & tant les Sujets, qui ont été avant la guerre dans le service de l'une des deux Parties, ou qui y sont entrés pendant qu'elle a duré, & qui par cette démarche se sont rendus ennemis de l'autre Partie, auront à jouir de tous les effets d'une pleine & entière amnistie, ne pouvant à cause des Avocatoirs publiés de part & d'autre ou sous quelque autre prétexte imaginable, être inquiétés dans leurs personnes ou biens, & devant au contraire y être rétablis, s'ils en avoient été dépossédés pendant la guerre, pourvu qu'un mois après la publication de la présente Paix, ils rendent la soumission, qui est dûe à chacune des Hautes Parties Contractantes, pour ce qu'ils possèdent sous leur domination en personne, ou par leurs substituts.

3. Convenu qu'il sera libre à tous ceux qui voudront vendre leurs biens situés dans les Pays cédés à S. M. le Roi de Prusse, ou transférer

leur domicile ailleurs , de pouvoir le faire pendant l'espace de cinq ans , sans payer aucun droit pour cette vente ou translocation. Et il ne doit pas être moins libre à ceux qui sont Sujets , ou qui possèdent des biens dans la domination des deux Hautes Parties Contractantes , c'est-à-dire , de l'une ou de l'autre , de rester ou d'entrer dans le service de l'une ou de l'autre d'entre-elles , selon leur bon plaisir.

4. La présente paix sera publiée d'abord , & on est convenu déjà par le Traité des Préliminaires signés à *Breslau* le 11. du mois de Juin N. S. de cette année entre les deux Hautes Parties Contractantes , que toutes les hostilités ont dû cesser de part & d'autre dès le jour de la signature du susdit Traité des Préliminaires ; & S. M. le Roi de Prusse , en vertu de ces Préliminaires , s'est engagée à retirer ses Troupes seize jours après leur signature dans les Pays de sa domination ; & qu'au cas que par ignorance des Préliminaires de la Paix , on commette ci-après quelques hostilités , que cela ne portera aucun préjudice à l'exécution des susdits Préliminaires & au présent Traité , mais on sera obligé de restituer les hommes & les effets , qui pourroient être pris ou enlevés à l'avenir.

5. Pour obvier à toutes les disputes , qui pourroient naître à l'avenir sur les confins , & abolir de part & d'autre toutes les prétentions , de quelque nature qu'elles puissent être , Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Bohême , tant pour elle que pour ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre sexe , cède par le présent Traité , à perpétuité & avec toute la Souveraineté & indépendance de la Couronne de
Bohême

Boheme à Sa Majesté le Roi de Prusse, ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre Sexe, contre une Renonciation en bonne & duë forme à toutes les Prétentions, telles qu'elles puissent être, pareillement en son nom, qu'au nom de tous ses Héritiers & Successeurs, tant la *Basse* que la *Haute-Silesie*, avec le District de *Katscher* appartenant autrefois à la *Moravie*, contenant les Seigneuries & Terres suivantes, *Katscher* Ville & Fief, *Stolzmuths*, *Knispel*, *Gros Petrowitz*, *Ehrenberg*, *Krotphul*, *Neusorg*, *Lange-mau*, *Kôsling* & *Paczedluck* : Bien entendu que Sa Majesté la Reine excepte la Principauté de *Teschén*, la Ville de *Troppau* & ce qui est au de-là de la Riviere d'*Oppa*, & les hautes montagnes ailleurs dans la *Haute-Silesie*, aussi-bien que la Seigneurie de *Kennerdorff*, & les autres Districts, qui font partie de la *Moravie*, quoiqu'enclavés dans la *Haute-Silesie*; à savoir, comme la Principauté de *Teschén* avec les Seigneuries y appartenantes & incorporées, *Bieliz*, *Freystadt*, *Roy*, *Peterowitz*, *Reichwaldau* & *Friedeck*, avec *Teutsch-Leuthen* & *Oderberg* jusqu'à l'embouchure de la Riviere d'*Olfa* à l'*Oder*, restent à S. M. la Reine d'Hongrie & de Boheme. Les limites commenceront des Frontieres du côté de la *Pologne*, de sorte que les confins de ladite Principauté de *Teschén* avec ceux des Seigneuries de *Bieliz*, *Freystadt*, *Roy*, *Peterowitz* & *Reichwaldau* avec la Seigneurie de *Teutsch-Leuthen* & d'*Oderberg* jusqu'à la Riviere d'*Olfa*, où elle tombe dans l'*Oder*, formeront les limites & la Frontiere de S. M. la Reine au de-là de l'*Oder*. De là en montant la Riviere d'*Oder* le long des confins de *Teschén* & de *Moravie*, jusqu'à l'endroit où la Riviere d'*Oppa* tombe dans

dans l'Oder. Et de là en montant la Riviere d'Oppa jusqu'à Jagerndorff, la Ville y comprise, & de Jagerndorff suivant le cours de la Riviere d'Oppa jusques-aux Frontieres de la Seigneurie d'Olbersdorff & de l'enclavure de la Moravie, où est situé Hengersdorff & autres terres y appartenantes, & tout le long de cette enclavure jusqu'à Bischoffs Koppe, & de là à Zuckmantel; plus outre le long d'un petit ruisseau, qui coule là, jusqu'à Niclasdorff, & de là jusqu'au grand chemin près de Goldsdorff: ensuite le long de ce chemin jusqu'à Weidenau, Barsdorff, & Johannesberg; de plus suivant le chemin par Zaverwick, Hanberg, Weisbach, Uberscharr jusqu'à Weiswasser; enfin jusques aux montagnes de Munsterberg exclusivement; bien entendu que tous les endroits ci-dessus nommés doivent appartenir à la Reine.

Item toutes les autres appartenances & enclavures de la Moravie situées en deçà de l'Oppa (excepté le District de Katscher cédé par le présent Traité à Sa Majesté le Roi de Prusse) restent en leur entier & limites modernes à Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme, en conformité des Préliminaires susmentionnés.

Pareillement Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme, tant pour Elle que pour ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre Sexe, cède à S. M. le Roi de Prusse, ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre Sexe, à perpétuité la Ville & Château de Glatz & tout le Comté de ce nom avec toute la Souveraineté & indépendance du Royaume de Boheme.

En échange Sa Majesté le Roi de Prusse renonce dans la meilleure forme, tant en son

nom

nom qu'en celui de ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre Sexe, à confirmer par tous ceux, qui sont aujourd'hui en vie, à perpétuité, à toutes les prétentions, telles qu'elles puissent être, ou qu'elle pourroit avoir eues & avoir contre S. M. la Reine d'Hongrie & de Boheme.

6. Sa Majesté le Roi de Prusse conservera la Religion Catholique en Silesie *in statu quo*, aussi bien qu'un chacun des habitans de ce Pais-là dans les possessions, libertés & privileges, qui lui appartiennent légitimement, ainsi qu'Elle l'a déclaré à son entrée dans la *Silesie*, sans déroger toutes fois à la liberté entière de conscience de la Religion Protestante en *Silesie* & aux droits du Souverain, de sorte pourtant que Sa Majesté le Roi de Prusse ne se servira des droits du Souverain au préjudice du *statu quo* de la Religion Catholique en *Silesie*.

7. Tous les prisonniers de part & d'autre feront immédiatement élargis sans payer aucune rançon, tant Officiers, Prélats, Religieux, Officiers d'œconomie, que simples Soldats & autres Sujets de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Boheme, sous quel nom, ou de quelle condition qu'ils puissent être, & toutes les contributions cesseront en même-tems; & les plaintes, qu'on pourroit faire de part & d'autre sur ce qui pourroit avoir été exigé des deux côtés à l'insçu des Hautes Parties Contractantes depuis la signature des Préliminaires, seront entièrement mises en oubli, & il n'en sera plus fait mention à l'avenir.

8. Pour mieux consolider l'amitié entre les deux Hautes Parties Contractantes, on nommera incessamment des Commissaires de part & d'autre

tre pour régler le Commerce entre les Etats, & Sujets réciproques, les choses restant sur le pied, où elles étoient avant la présente guerre jusqu'à ce qu'on soit convenu autrement, & les anciens accords au sujet du Commerce, & tout ce qui y a du rapport, seront religieusement observés & exécutés de part & d'autre.

9. Sa Majesté le Roi de Prusse se charge du paiement des sommes hypothéquées sur la *Silésie* aux Sujets d'*Angleterre* & d'*Hollande*, sauf toutefois à Sa dite Majesté d'entrer, quant aux derniers, en liquidation & compensation de ces dettes sur ce qui lui est dû par la République d'*Hollande*.

Parcillement Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* se charge des sommes hypothéquées sur ledit Pays de *Silésie* aux Brabançons.

10. Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* fera restituer, & remettre fidèlement à Sa Majesté le Roi de Prusse tous les Archives, Papiers, Documens, Chartres & autres publics & particuliers, de quelque nature qu'ils puissent être, & où ils pourroient se trouver, qui regardent les Etats & Provinces cédées par la présente Paix à Sa dite Majesté, qui de son côté fera également restituer & remettre fidèlement à Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* tous les Archives, Papiers, Documens, Chartres, & autres publics & particuliers, de quelque nature qu'ils puissent être, & où ils pourroient se trouver, qui regardent les Etats, qui restent à Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème*.

11. Sa Majesté la Reine d'*Hongrie* & de *Bohème* renonce tant pour elle que pour ses Héritiers & Successeurs, à perpétuité, & fera renoncer, après la pacification, les Etats du Royaume

Royaume de Boheme à tout droit de relief, que la Couronne de Boheme a exercé jusqu'à présent sur plusieurs Etats, Villes & Districts appartenans anciennement à la Maison Electorale de Brandebourg, de quelque nom, condition ou nature, qu'ils puissent être, desorte qu'ils ne seront jamais plus regardés à l'avenir comme Fiefs de la Couronne de Boheme, mais censés & déclarés libres de cette mouvance.

12. Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme s'engage & promet d'obliger les Etats de Boheme, après la pacification, de donner un acte de rénonciation à tous les Etats dépendans autrefois de la Couronne de Boheme, cédés par la présente Paix à Sa Majesté le Roi de Prusse avec toute la Souveraineté & indépendance de la susdite Couronne.

13. Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme & ses Héritiers & Successeurs donneront dès-à-present pour toujours à Sa Majesté le Roi de Prusse & ses Héritiers & Successeurs à perpétuité, le titre de Duc Souverain de *Silesie* & de Comte Souverain de *Glatz*; bien entendu que le même titre de Duc Souverain de *Silesie* fera pareillement donné à Sa Majesté la Reine d'Hongrie & de Boheme, & à ses Héritiers & Successeurs à perpétuité.

14. Les deux Hautes Parties Contractantes sont déjà convenuës par le Traité des Préliminaires signés à *Breslau* le 11. du mois de Juin, ainsi qu'elles conviennent encore par le présent Traité de Paix, d'y comprendre Sa Majesté le Roi de la *Grande-Bretagne*, tant en cette qualité qu'en celle d'Electeur d'*Hannovre*, Sa Majesté de toutes les *Russies*, Sa Majesté le Roi de *Dannemarck*, Sa Majesté le Roi de *Pologne*, en qualité d'Electeur de *Saxe*, sous la

condition stipulée dans le 11. Article du Traité des Préliminaires, les Etats Généraux des Provinces-Unies des *Pais-Bas*, & la Sérénissime Maison de *Wolfenbuttel*.

15. On est convenu de nommer immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité de Paix, des Commissaires de part & d'autre pour le règlement des limites dans la *Haute-Silésie*, sur le pied où cela a été stipulé dans le 5. article du présent Traité.

16. L'échange des Ratifications du présent Traité de Paix se fera à *Berlin* dans l'espace de quinze jours à compter du jour de la signature, ou plutôt s'il est possible. En foi de quoi nous Ministres Plénipotentiaires avons signé les 16. Articles du présent Traité, & y avons apposé le cachet de nos armes; à *Berlin* ce 28. de Juillet de l'an 1742. Signé HANFORD, Signé PODEWILS.

ARTICLE SEPARÉ.

SA Majesté le Roi de Prusse s'engage au paiement des sommes d'argent prêtées par des particuliers Silésiens au *Steuer-Amt*, à la Bancalité & sur les Domaines de Silésie; & les deux Hautes Parties Contractantes conviendront, réciproquement dans un tems convenable par rapport au paiement des dettes dûes aux Sujets de Sa Majesté la Reine, & aux particuliers étrangers, qui sont hypothéquées sur le *Steuer-Amt*, la Bancalité & les Domaines de *Silésie*; comme aussi des dettes dûes par la Bancalité & la Banque de Vienne aux particuliers Sujets de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Cet Article séparé aura la même force, comme

ne s'il étoit inferé mot à mot dans le Traité définitif de Paix de la présente date. En foi de quoi nous Ministres Plénipotentiaires l'avons signé, & y avons apposé le cachet de nos armes à Berlin ce 28. de Juillet de l'an 1742.

Signé, HYNDFORD. Signé, PODEWILS.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **F***Rancfort.* La méthode d'inferer dans ces Journaux les pièces intéressantes qui émanent des Cours, étant fort du goût de nos Lecteurs, nous continuerons sur ce pied; & nous commencerons le présent article, par un nouveau Décret de Commission de l'Empire du 22. Septembre, & porté deux jours après à la Diète, dans lequel l'Empereur repéte d'abord le contenu de celui du 11. Août dernier, & se plaint que la Cour de Vienne dans son Rescrit du 29. du même mois, * lui a prété un sens opposé à ses intentions, & tendant à mettre de la défiance entre le Chef de l'Empire & ses Membres. S. M. repéte & déclare ensuite » qu'Elle persiste dans sa premiere résolution de boucher encore à tems la source d'où » pourroit naître une guerre générale, au désavantage irréparable de l'Empire, & d'épargner par-là l'effusion du sang Chérien. Qu'en » conséquence Elle est prête à congédier toutes les Troupes de France, à les retirer non- » seule-

* Ces deux Ecrits sont raportés dans le dernier Journal, page 287. & suivantes.

» seulement du Royaume de Boheme , à faire
 » restituer toute l'Artillerie , les armes & les
 » munitions qu'on a trouvés dans les Arse-
 » naux ; le tout à condition que la Cour de
 » Vienne fera évacuer la Ville de *Munich* le mê-
 » me jour , & de la même maniere que *Præ-*
 » *gue* sera évacué , & retirera les Troupes des
 » Etats Electoraux & Héréditaires de S. M.
 » Imp. sur lesquels on ne forme d'ailleurs au-
 » cunes prétentions, sans y plus commettre
 » aucunes hostilités, le même jour que celles
 » de S. M. seront retirées de la Boheme.
 » Qu'on restituera toute l'artillerie , & toutes
 » les armes & munitions qui ont été enlevées
 » à *Munich* & ailleurs. Que la Haute-Autriche
 » & les Villes forêtières seront en attendant,
 » remises préalablement à S. M. dans l'état où
 » elles sont actuellement, jusques à ce que
 » dans un Congrès formel , & par une négocia-
 » tion amiable, on ait ajusté les différends
 » survenus à l'occasion de la succession Autri-
 » chienne , & donné à S. M. Imp. une satis-
 » faction suffisante pour ses justes prétentions ,
 » S. M. étant disposée au surplus à se concer-
 » ter amiablement avec la Cour de Vienne ,
 » par rapport aux Puissances Médiatrices qu'on
 » voudra choisir de part & d'autre.

» S. M. Imp. se promet d'ailleurs que les
 » Electeurs , Princes & Etats de l'Empire , par
 » un juste retour envers leur Chef, l'assiste-
 » ront dans cette conjoncture , & feront tous
 » leurs efforts , pour concourir à affermir la
 » gloire & le bien de l'Empire.

» Dans cette confiance , S. M. ne leur sauroit
 » cacher , que pour gagner du tems Elle a
 » fait informer de cette résolution la Cour de

» Vienne

22 Vienne en lui faisant adreſſer le préſent Dé-
23 cret de Commiſſion par le canal de l'Ar-
23 chi Chancelier de l'Empire, avec cette réſer-
23 ve, qu'en égard à la ſaiſon avancée, cette
23 Cour ait à prendre tout de bon ſon parti
23 là deſſus dans l'eſpace de quinze jours, & à
23 ſe déclarer catégoriquement, parce que ce
23 tems étant une fois écoulé, S. M. ne vou-
23 dra plus être tenuë à l'oſſre qu'elle fait à
23 préſent; mais Elle laiſſera au contraire
23 le cours libre aux opérations militaires, qui
23 d'ailleurs ne ſont pas encore interrompûes,
23 en rapportant tous les inconvéniens dont
23 elles ſeront ſuivies à celle des deux par-
23 ties, qui par ſon inflexibilité aura refusé
23 de prêter l'oreille à des propoſitions que
23 tout le monde impartial ne ſauroit s'empê-
23 cher de regarder comme raisonnables & ac-
23 ceptables.

23 Conſéquemment à ceci S. M. Imp. a ordon-
23 né auſſi tant à ſes Généraux qu'à ceux de
23 ſes Troupes auxiliaires, de ſe concerter ſans
23 délai avec les Généraux de la Cour de Vien-
23 ne, s'ils ſont dûement autorifés à cet effet,
23 & auſſi-tôt qu'ils le demanderont par ra-
23 port aux évacuations dont on a parlé, &
23 d'y mettre la dernière main. De plus, quoi-
23 qu'il puiſſe arriver, S. M. aura toujours la
23 conſolation que les Electeurs, Princes &
23 Etats de l'Empire, ne peuvent manquer d'être
23 pleinement convaincus, par ſes déclara-
23 tions réitérées, de ſes diſpoſitions paci-
23 ques, comme auſſi qu'afin de concourir au
23 rétabliſſement de la tranquillité dans l'Empi-
23 re, Elle n'a point balancé de lui ſacrifier,
23 dans une conjoncture ſi importante, ſes pro-
pres

» pres intérêts & ceux de sa Maison. Enfin
 » Elle proteste qu'Elle ne souhaite rien plus
 » ardemment que d'aplanir tous les différends,
 » afin de rétablir avec la Cour de Vienne l'har-
 » monie & la bonne intelligence que l'ordre
 » des choses & la parenté recommandent, &
 » que demande la prospérité générale de l'Em-
 » pire, & sa tranquillité domestique &c. »

Voilà la teneur du Décret de l'Empereur donné sur la matière qui a déjà fait l'objet du précédent. Le Comte de Thôrring, qui a commandé l'Armée Bavaroise en Bavière, & qui est actuellement auprès de l'Empereur son Maître, avoit présenté deux mémoires aux Etats du Cercle de Franconie, avant que celui de S. M. Imp. que nous venons de rapporter ne parût. Ces mémoires du Comte de Thôrring regardoient aussi l'entrée des Troupes d'Autriche dans le Cercle de Franconie, & étoient accompagnés du Décret de Commission Impériale émané sur le même sujet, & dont la substance est inserée page 291. de nôtre dernier Journal. Lesdits Mémoires ne nous sont point parvenus. Mais il en paroît un du Comte de Cobentzel, Ministre de la Reine de Hongrie auprès du Cercle, & qui a été présenté aux Députés : il est du 13. Septembre, & porte
 » que la Reine sa Souveraine a donné des preuves des égards qu'Elle a pour l'Empire, &
 » de son zèle pour y rétablir la tranquillité,
 » en ne point insistant sur les effets de la
 » Garantie de la Pragmatique-Sanction, à laquelle il s'est engagé. Que l'entrée des Troupes de S. M. dans le Cercle de Franconie
 » n'est point contraire à l'impartialité que les
 » Etats de ce Cercle ont embrassée : Qu'ayant
 accordé

*Mémoire
 du Comte
 de Cobent-
 zel,*

accordé le passage aux Troupes auxiliaires de France, ils ne peuvent, sans se départir de cette impartialité, le refuser à celles de la Reine : Et quant aux excès qu'on prétend avoir été commis par les Troupes de la Reine ; qu'il n'est gueres possible qu'un Corps si nombreux n'en commette quelques-uns, mais que dans ce cas il suffit qu'on les fasse redresser lorsqu'on en reçoit des plaintes, & qu'on en punisse exemplairement les auteurs : Qu'au surplus on fait qu'un certain excès commis à l'occasion de l'entrée de ces Troupes dans le Cercle, a été redressé au moyen d'une somme considérable d'argent, & que s'il s'en est commis d'autres, dont il y eut des preuves vraisemblables, on ne tardera pas un moment de les redresser, & de punir ceux qui y auront eu part. »

II. Les nouvelles de tout ce qui s'est passé jusqu'ici devant *Prague* ont été apportées par des Couriers à l'Empereur, & des conseils en présence de ce Monarque les ont suivis chaque fois : Il seroit superflu de faire ici le récit de leurs dépêches, ce que nous avons exposé dans nos derniers mémoires de l'Armée Autrichienne devant *Prague*, & de la garnison Française qui est dans cette Capitale du Royaume de Bohême, nous paroissant suffisant à cet égard. Mais le 26. Septembre il arriva à *Francfort* un Courier extraordinaire de Bohême : C'étoit le Comte de Groslier, Chambellan de l'Empereur & son Aide de Camp Général ; huit Postillons le précédoient, & la nouvelle qu'il apporta, étoit que l'Armée Autrichienne avoit levé le siège de *Prague*. Il fut suivi le lendemain au soir du Prince Frédéric

*Nouvelle
de la levée
du siège de
Prague.*

de Deux-Ponts, Colonel du Régiment d'Alsace ; que quelques relations avoient dit mal-à-propos avoir été blessé dangereusement dans la grande sortie que fit le 22. Août la garnison de Prague. Ce Seigneur étoit précédé de seize Postillons, & eut l'honneur de faire à l'Empereur le détail de la levée du siège, & de l'état où se trouvoit la garnison de Prague, laquelle, suivant son rapport, consistoit encore en 24. mille hommes. Le Prince de Deux-Ponts a aussi apporté quatre Drapeaux enlevés aux Autrichiens dans une des dernières sorties.

Le 30. Septembre l'Empereur fit chanter le *Te Deum*, en actions de grâces des agréables nouvelles qui lui avoient été apportées. Il y eut une fête superbe à la Cour à cette occasion, & l'on fit trois décharges de trente pièces de canon des remparts.

Poursuivons dans la matière que nous fournit la Bohême.

Réscrit de
la Reine de
Hongrie sur
la levée du
siège de Pra-
gue.

III. La Reine de Hongrie ayant adressé le 16. Septembre un nouveau Réscrit à ses Ministres dans l'Empire & dans les Cours étrangères, ce Réscrit a paru aussi à Francfort, & commence par répéter ce qui a été déclaré à la fin de celui que cette Princesse donna le 29. Août, & qui est en substance dans notre dernier Journal, page 290. savoir, que pour rétablir la tranquillité dans l'Empire, elle est toujours prête à s'accommoder avec la Maison de Bavière, sous la médiation du Roi de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Hongroise dit ensuite « qu'en égard à la manière dont elle a » été attaquée par la France, si peu de tems » après avoir conclu un Traité solennel avec » cette Couronne, elle se croyoit en droit de

» de-

demander un dédommagement raisonnable « pour le passé, & des sûretés pour l'avenir; « qu'il est de l'intérêt de l'Empire de se join- « dre à elle pour sa sûreté présente & future, « de même que de celui de toute l'Europe: « Sa Majesté poursuit en ces termes: » Regar- « dant donc le bien de l'Empire comme inseparable « de celui de notre Maison, jusqu'à préférer celui- « là à celui-ci; & que le Grand Duc notre Epoux « se faisant un devoir, à l'exemple de ses Ancêtres, « de bien mériter de la Patrie, sans attendre que « nos Etats héréditaires soient entièrement dévorés « des Troupes étrangères, nous avons pris la réso- « lution d'employer toutes nos forces pour délivrer « l'Empire, non seulement pour cette fois-ci, mais « même pour toujours, des Troupes étrangères qui « l'inondent & l'oppriment. En conséquence, ayant « fait attention que la Cavalerie ennemie de la « Garnison de Prague est entièrement abîmée, que « le reste des Troupes a perdu ses bagages & ses équi- « pages, ce qui doit les empêcher de s'étendre, & « qu'elles souffrent infiniment & se fondent de jour « en jour, nous avons pris le parti de convertir le « siège en blocus, & avons destiné à cet effet trois « Régimens d'Hussars avec toutes les Troupes natio- « nales, sous les ordres du Lieutenant-Général de « Festeticz, pendant que le gros de l'Armée mar- « chera à la rencontre des ennemis, & agira con- « jointement avec celle que nous avons en Bavière, « comme le demandera la raison de la guerre, pour « parvenir aux grandes fins indiquées ci-dessus.

Au surplus, nous sommes très-éloignée de fouler « les Pays neutres, voulant au contraire que tout ce « qu'on en tirera pour la subsistance de nos Armées, « soit payé comptant, & nous songeons encore moins « à y transporter le théâtre de la guerre: Mais nos

vûës tendent directement à le faire passer au-delà des bornes de l'Empire, afin de l'en délivrer pour le présent, aussi-bien que de l'apprehension de l'y voir rétabli de long-tems.

IV. Non-obstant cette résolution de la Cour de Vienne de convertir le siège de *Prague* en blocus, comme l'événement s'en est en effet présenté, un grand convoi de bombes, de boulets, de poudre, & d'autres munitions de guerre, ne laissa pas que de partir de *Vienne* le 12. Septembre pour l'Armée Autrichienne devant *Prague*, qui en continuoit encore le siège ce jour-là, ainsi qu'on va le remarquer.

Bohème. Un convoi de munitions de guerre, consistant, entre-autres, en mille quintaux de poudre, quinze cens bombes, & 2240. fusils, arriva à l'Armée de la Reine le 5. Septembre, où nous reprenons le siège de *Prague*. Les assiégés firent ce jour-là trois-petites sorties qui ne leur ont réussi qu'en partie, & le 6. ils en firent une nouvelle. Comme toutes ces sorties n'étoient que de foibles détachemens, les morts & les blessés de part & d'autre n'ont pas été non plus fort nombreux. Ce jour-là les assiégeans démonterent la Batterie de 19. Canons, qu'on a dit le mois passé avoir été faite par les François deux jours auparavant. Depuis le commencement du siège jusqu'à ce jour les Autrichiens avoient jetté 8361. bombes, & tiré 25504. coups de canon. Ils finirent le 7. des Batteries qu'ils avoient commencées le 5. pour battre la Ville en brèche. Les assiégés, pour en arrêter l'effet, avoient tiré un parapet devant le fossé, où ils avoient deux coulevrines, & un nombre de Troupes, qui tiroient continuellement contre les Travailleurs Autrichiens
dont

dont quelques-uns furent tués. La nuit du 8. les Autrichiens placerent huit piéces de canon sur les Batteries qui avoient été finies le jour précédent : Ils commencerent d'en battre la Ville à minuit. Mais la résolution paroissoit déjà prise de ne plus faire rester l'Armée de la Reine long-tems devant *Prague* : Car le 9. tous les Villages, une lieuë d'Allemagne à la ronde, eurent ordre du Prince Charles de Lorraine, d'abandonner leurs maisons, & de se retirer avec leurs effets & bestiaux plus avant dans le Pays. Le 11. & le 12. les assiégeans ont retiré l'Artillerie de leurs Batteries, & la plus grande partie de l'Armée ayant eu ordre de se tenir prête à marcher, elle se mit effectivement en marche le 13. après avoir mis le feu à ses fascines & gabions. Il n'y eut que le Général Festetitz qui demeura près de *Prague* pour tenir cette Ville bloquée avec treize à quatorze mille hommes la plupart Hongrois.

Le 13. l'Armée de la Reine qui venoit de se retirer de *Prague*, alla camper à *Horzelez*, le 14. à *Beraun*, de là à *Pilsen*, & le 21. à *Haid*, première Ville frontiere de la Boheme. Le Général de Kevenhuller, qui commandoit l'Armée de la Reine en *Baviere*, & qui avoit reçu ordre de la vuidier, entroit alors dans la *Boheme* par la route de *Waldmünchen*. La jonction de ces deux Armées devoit se faire le 22. afin d'occuper les gorges, & disputer l'entrée du Royaume à l'Armée Française commandée par le Maréchal de Maillebois, qui avoit intention de pénétrer de ce côté-là. Mais cette dernière Armée ne comptant plus de pouvoir forcer ce passage, replia sur la gauche, & prit la route d'*Egra*; Ce qui donna sujet au Prince Charles

*Marche des
Armées Au-
trichiennes
en Boheme.*

d'envoyer ordre au Général Festetitz de laisser une bonne partie de son corps de Troupes aux environs de *Prague*, & de s'approcher de *Filsers* avec le reste, afin d'être à portée de se rendre où il seroit jugé nécessaire.

Comme le détour qu'a fait le Maréchal de Maillebois est très-considérable, on ne pouvoit pas s'attendre à une action avant les premiers jours du mois d'Octobre; aussi sommes-nous parvenus à ce tems sans qu'il s'en soit présenté d'autres que de la petite guerre, dont le détail n'intéressant point beaucoup, nous le passerons sous silence; les Troupes irrégulieres de la Reine sont au reste celles qui savent toujours le plus remporter de ces coups de main.

La garnison de *Prague*, depuis que les Autrichiens ont levé le siège de cette Place, firent encore quelques sorties, & sur tout le 17. dans le dessein d'enlever des provisions, mais le succès ne suivit point leur intention. Les Troupes avancées du Général Festetitz ayant d'abord été soutenues par un Détachement qu'on fit marcher à leur secours, les François prirent le parti de reprendre le chemin de la Ville. Mr. de Festetitz attendoit au commencement d'Octobre un corps de Hanaques des frontieres de *Moravie*, pour renforcer ce qu'il y a de Troupes à ses ordres, employées au blocus de *Prague*; au même effet on forme aussi un corps de Miliciens en *Boheme*, en n'admettant que ceux qui s'offrent d'eux-mêmes; & l'on croit que les Troupes Saxones, qu'on sait être dans le *Voigtland*, joindront aussi Mr. de Festeritz; parce que la Paix entre la Reine & le Roi de Pologne Electeur de Saxe, est enfin conclüe, ratifiée & publiée. Ce Corps de Saxons est, comme

on

Sorties faites par la garnison de *Prague*.

On le prétend, à la folde de la Grande-Bretagne.

Le 20. le Maréchal de Broglio fit une nouvelle sortie, pour éloigner Mr. de Festeritz, dont les Troupes bartant la campagne au-tout de *Prague*, y coupoient quelquefois la communication. Il n'y eut eependant que de légeres escarmouches dans cette sortie, comme dans les précédentes. C'est de la *Pologne* & de la *Saxe* que la garnison de *Prague* tire à présent de grandes provisions, & sur-tout des bœufs, & toutes sortes de grains. Il en passé aussi à l'Armée du Maréchal de Maillebois. Il étoit rems pour la Garnison de *Prague* & les Habitans de se revoir un peu dans l'abondance des vivres: Car la disette en a été à un point qu'on n'ajouteroit pas de foi à ce que nous en raporterions.

L'Armée du Felt-Maréchal de Kevenhuller n'ayant point discontinué sa marche de la *Baviere*, pour se rendre à celle du Prince Charles, elle campa le 23. à *Ostau*, d'où ce Général vint s'aboucher avec le Grand Duc de *Toscane*, le Prince Charles, & le Comte de *Königslegg*. Le 24. la jonction des deux Armées Autrichiennes se fit à *Sainte Croix*, sans aucune opposition de la part de l'Armée Françoisse, qui n'en étoit éloignée que d'une heure & demie. Ce jour-là le Grand Duc en prit le commandement, & l'on y a publié la Paix entre la Reine & le Roi de *Pologne* Electeur de *Saxe*. De *Sainte Croix* qui est un Village situé près de *Plan* sur la frontiere de *Boheme*, l'Armée combinée de la Reine s'étendit le 25. à *Nacketdoërfel*, le quartier général ayant été mis à *Plan*. Celle de France aussi combinée par la jonction du Comte de *Saxe* avec le Maréchal de Maillebois, étoit alors à
Prainhoff,

Pramhoff, où elle s'est retranchée. Le Grand Duc en ayant fait autant de son côté, ceci feroit douter d'une Bataille, si les François n'avoient plus d'avantage d'en venir à ce point que de chercher à l'éviter, puisqu'il est vraisemblable qu'ils auroient à souffrir infiniment tout le long d'un hiver de l'Armée qui leur est opposée. Ce qui s'est passé en *Baviere* depuis leur sortie de *Lintz* & de toute la Haute-Autriche, leur en fait prendre une juste idée. On n'ignore pas d'ailleurs ce que peuvent les Insurgens de Hongrie dans cette saison si peu propre aux opérations de guerre pour d'autres Troupes.

Le même jour que le Grand Duc mit son quartier général à *Plan*, le Colonel Mentzel, connu pour ses expéditions, attaqua avec ses Hussars & Croates les Gardes avancées du Maréchal de Maillebois; il les chargea, & non-obstant la bonne défense qu'il trouva, il ne laissa point de les mener battant jusqu'à leur camp pour lors à *Brauserhoff*, & de faire à cette occasion 21. prisonniers qui ont été conduits à *Nacketdoërfel*. Sur cette entrefaite le Général Festeritz se raprocha de *Prague*, & la Garnison Françoisse ayant fait une sortie, il l'a repoussée dans la Ville avec quelque perte du côté de cette Garnison. Les deux Maréchaux de Broglio & de Belleisle se trouvoient encore pour lors dans cette Capitale.

Quant aux Armées elles étoient, tant celle de la Reine que celle de France, à la portée du canon l'une de l'autre, au commencement d'Octobre, mais tellement retranchées, qu'on ne croyoit pas qu'elles voulussent rien entreprendre de décisif; au contraire, que le Grand Duc se

se contenteroit d'avoir empêché le Maréchal de Maillebois d'avancer jusqu'à *Prague*, & que d'un autre côté ce Maréchal ne voudroit pas risquer une Bataille pour s'ouvrir le passage jusques-là.

Si de ces Armées il ne se présente pas d'action mémorable cette année, les rencontres n'en sont pas pour cela moins fréquentes, tantôt à l'avantage des uns, tantôt à leur désavantage. Le 29. est marqué d'une de ces rencontres, & c'est encore le Colonel Menzel qui la fit d'un gros de Hussars & autres Troupes légères, contre un Détachement de l'Armée François, auprès duquel se trouvoit le Comte de Saxe, qui étoit allé reconnoître les Autrichiens. Le Détachement François composé de 300. Dragons, & de 200. Grenadiers a eu une centaine de morts & de blessés, & la perte est à peu près égale du côté des Autrichiens, dont le nombre passoit celui des François. Mais ils ont amené à leur Camp quelques prisonniers, parmi lesquels il y a des Officiers de rang.

Les Généraux Autrichiens Nadasti, Helfreich & Hermenstein, avec le Colonel Mentzel, & le Lieutenant-Colonel de Trenck, depuis que les Armées sont à portée de se canonner, se sont répandus avec quelques mille hommes de leurs Troupes légères à la droite & à la gauche de l'Armée de France, afin de l'empêcher de tirer des vivres du Plat-Pays, observer ses mouvemens, & lui ôter l'envie de s'étendre, ce qui n'a cependant rien effectué : Car Mr. de Maillebois s'est étendu pour la commodité des subsistances, ayant en cela suivi l'exemple des Autrichiens, qui ont renvoyé un Corps de
Troupes

Troupes à *Pilsen*, tant pour le même sujet, qu'afin de soutenir le Général de Festetitz, qui s'est rapproché de *Prague*.

V. Nous nous éloignerons un peu des Armées, pour remonter au 9. de Septembre, qui a été une journée des plus fatales aux habitans de *Chamb*, Ville située dans le Haut-Palatinar; comme on va le voir. Le Baron de Trenck Lieutenant-Colonel, avec un Corps de mille Pandoures, Talparches & Croates, étant arrivé devant cette Ville, dans laquelle il y avoit un Bataillon Bavaurois de 540. hommes, & l'ayant sommé de se rendre avec les menaces de la guerre, les habitans lui répondirent qu'ils avoient prêté serment à l'Empereur, & qu'ils lui demeureroient fidèles. La soumission n'arrivant point le lendemain, Mr. de Trenck fit attaquer la Ville avec une vigueur extraordinaire le jour suivant: En même-tems il trouva le moyen de mettre le feu aux Fauxbourgs, qui par la confusion & l'impossibilité d'arrêter les flammes, gagna bientôt la Ville. Les habitans, hors d'état de se défendre dans une si triste situation, ouvrirent leurs portes. Les Pandoures, Talparches & Croates étoient animés d'une telle fureur en entrant dans la Ville, qu'ils firent main basse sur tout ce qui se présentoit à eux. Le reste de la journée & la nuit suivante se passèrent dans un pillage continuel, qui n'a cessé que lorsque tout a été absolument enlevé. Cent quatre-vingts-treize hommes du Bataillon Bavaurois ont été tués ou massacrés, tant dans l'attaque que dans l'entrée des Troupes du Lieutenant-Colonel de Trenck dans *Chamb*, le reste du Bataillon a été fait prisonnier de guerre au nombre de 347. Soldats, outre le

Comte

Comte de Kinigl, Commandant, un Capitaine, sept Lieutenans & quelques Enseignes. Comme ce Bataillon, ainsi que le prétend le Baron de Trenck, a fait partie des Troupes de la Garnison de *Lintz*, & qu'il a violé la Capitulation par laquelle les mêmes Troupes se sont engagées de ne point servir d'un an contre la Reine, Mr. de Trenck a envoyé à *Vienne* tant les Officiers que les Soldats, pour y être jugés sur cet article : plusieurs Drapeaux pris dans *Chamb*, y ont été envoyés en même-tems.

On a trouvé dans cette Ville onze piéces de campagne, qui ont été conduites au quartier général de l'Armée Autrichienne, & le butin qui a été fait est des plus considérable, parce qu'on y avoit sauvé une grande quantité d'effets de plusieurs endroits du Haut-Palatinat. Suivant le rapport le Baron de Trenck, lui seul, a pour sa part plus de trois cens mille florins, tant en argent qu'en autres effets & en argenterie ; chacun de ses Officiers en a à proportion : Et l'on assure que tous les Soldats de ce Corps ont eu chacun jusqu'à deux à trois mille florins du butin fait dans cette occasion. De sorte que les infortunés habitans de la Ville de *Camb* ayant éprouvé ce qu'il y a de plus funeste à attendre de la guerre, se trouvent réduits dans la plus déplorable de toutes les situations de la vie.

VI. En nous détournant de la *Bohème*, nous entrerons dans le détail des principales circonstances que nous avons à faire des Armées & des Troupes qui ont été tant en *Bavière* qu'ailleurs ; mais nous le ferons le plus succinctement qu'il nous sera possible. Commençons par *Ratisbonne*. Le Pays des environs de cette
Ville

Ce qu'ont
souffert les
environs de
Ratisbonne.

Ville a beaucoup souffert par les marches des Troupes de l'Empereur, & de la Reine de Hongrie : Elles y ont enlevé les bleds & les bestiaux, ruiné ce qu'elles n'ont pû emporter, & se sont ôtée d'ailleurs les moyens réciproques de pouvoir subsister : Car à peine les Impériaux & les François ont-ils été retirés du voisinage de Ratisbonne, que le Comte de Palfi y est arrivé avec un gros Corps de Hussars Autrichiens : Il est entré dans *Stadt-am-Hoff*, où il a demandé une contribution en argent avec des vivres & des fourages ; & les habitans, épuisés par ce qu'ils avoient déjà fournis, & hors d'état par conséquent de satisfaire à cette nouvelle demande, ont pris le parti d'abandonner leurs maisons & de se sauver. Le Comte de Palfi a imposé de nouvelles contributions aux Couvents & aux Communautés du même voisinage, & entr'autres deux mille florins aux Chartreux de *Bubl*.

Armée du
Maréchal de
Maillebois.

VII. Les deux premières colonnes de l'Armée Françoisé du Maréchal de Maillebois se sont tenuës à *Eurth* en Franconie depuis le 3. Septembre jusqu'au 12. que s'étant remises en marche, elles arriverent le 14. à *Amberg*. Le 15. & le 16. elles y séjournèrent. Le Corps sous les ordres du Comte Maurice de Saxe, qui étoit aussi en marche de la *Baviere*, arriva le 14. à *Schandorff*. Dès que le Maréchal de Maillebois en fut informé, il se rendit à un Village sur la route du Comte de Saxe, & eut une conférence avec lui. Le Comte de Seckendorff étoit aussi pour lors en marche avec les Troupes Impériales qu'il a sous son commandement. La pensée commune étoit qu'il se réuniroit au Maréchal de Maillebois, comme

comme l'a fait le Comte de Saxe. Mais les ordres n'ont pas été tels, puisque Mr. de Seckendorff se retrouve actuellement en Baviere. Quant au Maréchal de Maillebois, à son retour de la conférence qu'il a eue avec le Comte de Saxe, il a ordonné que la Brigade de Navarre, celle de Nicolai, une autre Brigade de Dragons, & la Gendarmerie eussent à prendre les devans le 16. ce qui a été exécuté. Le même jour le Marquis de Balincourt, Lieutenant-Général, étoit arrivé à *Freytach*, au-delà de la *Naab*, avec son Détachement composé de vingt Compagnies de Grenadiers, de 1400. Dragons, & des Compagnies franches qui montent à cinq ou six cens hommes. C'est de la sorte que les Armées Françoises du Maréchal de Maillebois & du Comte de Saxe se sont réunies, & qu'elles ont continué leur marche vers la *Boheme*, où elles se trouvent à présent à peu de distance de celle de la Reine de Hongrie, ainsi que nous l'avons déjà dit. Elles ont marché en bon ordre, & sans avoir été beaucoup harcelées dans leur arriere-garde par celle du Comte de Kevenhuller, qui est partie également de la Baviere le 17. Septembre pour aller par *Waldmünchen* joindre celle du Prince Charles de Lorraine, actuellement commandée par le Grand Duc de Toscane.

VIII. Le Comte de Kevenhuller, avant de quitter les environs de *Straubingen*, où il étoit avec son Armée; envoya un Détachement d'Infanterie & de Cavalerie vers une Cense, peu éloignée de la Ville, où il y avoit une grosse quantité de routes sortes de grains, qu'on y faisoit moudre, pour le service de la Garnison de cette Place. Ce Détachement, à la faveur

*Provisions
brulées par
les Autri-
chiens.*

de

de la nuit, franchit les murailles de la Cense; malgré le feu continuel de 70. hommes qui y étoient postés, de même que dans le Moulin, mit le feu à l'un & à l'autre; & les Bavarois, qui avoient crû pouvoir se défendre dans la Cense, s'y voyant subitement environnés des flammes, la plupart eurent le malheur d'y périr, & tout le grain a été brûlé avec une cinquantaine de bêtes à cornes.

IX. Ce qui a resté de Troupes de la Reine de Hongrie en *Baviere*, est commandé par le Baron de Bernclau, Lieutenant-Général, qui n'a rien omis pendant le mois de Septembre de ce qui pouvoit contribuer à mettre la Ville de *Munich* en bon état de défense, au cas d'attaque. Six pièces de gros canon & deux mortiers y sont venus du *Tyrol*, & huit Canons de *Passau*, depuis que le Général de Kevenhuller a quitté l'Electorat. Le 24. Septembre deux Bataillons du Régiment d'Olivieri arriverent aussi dans cette Ville avec un Bataillon de Forgarsch, & un de Bareith; & le lendemain les deux autres Bataillons de ce dernier Regiment. Le 26. il y arriva aussi la premiere colonne des Marosches, Milice des environs de la *Theiß*, le 28. la premiere colonne des Albaniens, des Clémentins & des Esclavons, le 29. la seconde colonne de ces derniers, & le 2. Octobre la seconde colonne de Marosches, avec deux Bataillons du Régiment Transylvain de Bethléem. Toutes ces Troupes, arrivées par *Vienne* comme à l'ordinaire, ont été suivies par deux Bataillons des Régimens de Marulli & de Vasquez. Peu après l'arrivée dans *Munich* de ces Troupes, le Général Bernclau a fait assurer les Magistrats & les Bourgeois, qu'il apporteroit tous ses soins,

pour

pour qu'elles ne s'écartassent point du bon ordre.

X. Le Corps d'Armée confié par l'Empereur au Comte de Seckendorff, dans l'Electorat de Baviere; Corps qui est composé de Troupes Bavaoises, Hessoises & Palatines, au lieu de se joindre à l'Armée du Maréchal de Maillebois, ainsi qu'on l'avoit crû, & comme l'a fait le Comte de Saxe avec les Troupes Françoises, a rabattu sur la droite du côté de *Kelheim*, & s'y étant arrêté quelque tems, il a passé le *Danube*, le premier Octobre, ensuite il est allé établir son quartier à *Abensberg*, d'où il envoya d'abord des partis du côté de *Landshut* & de *Munich*, & expédia des ordres à tous les Baillages des environs de son Camp, de lui fournir, sans aucun délai, une certaine quantité d'avoine, de foin & de paille; provisions néanmoins très-rares dans ces quartiers. Le Général de Bernclau ne fut pas plutôt informé de cet ordre, qu'il fit savoir aux mêmes Baillages, que s'ils y prêtoient la moindre attention, ils devoient s'attendre à être traités avec la dernière rigueur, & punis par le fer & par le feu.

Mais le Général de Seckendorff, dans le dessein de s'emparer de *Landshut*, & de couper par là la communication avec le *Danube* à la Garnison de *Munich*, a dirigé sa marche vers la premiere des ces Villes. Le Général de Bernclau ayant pénétré le dessein de son ennemi, & ne jugeant pas à propos de faire faire résistance à une Ville sans défense, avoit ordonné au Commandant de *Landshut* de se retirer, après avoir pris des otages: Ce qui cependant ne réussit pas; car un petit Détachement de l'Armée Impériale, commandée par le Baron de Velden & le

*Expédition
du Comte de
Seckendorff.*

*Il se rend
maître de
Landshut.*

Major

Major Trost, parut aux environs de *Landsbut* au moment que la Garnison s'y attendoit le moins, & ayant poursuivi une troupe de Hussars qui y menoit des bestiaux, il est entré avec eux dans la Ville, & s'en est rendu maître sans aucune perte. La Garnison Autrichienne consistoit seulement en 160. hommes, qui ont été faits prisonniers de guerre, avec deux Compagnies de Hussars, & un Détachement du Régiment de Bareith. Le magasin que les Bava-rois ont trouvé dans *Landsbut*, est très-considérable; & quant à la perte de part & d'autre en morts & blessés, on ne compte que dix hommes tués du côté des Autrichiens avec leur Commandant, & cinq ou six tués & blessés des Bava-rois.

Les Autrichiens sortis de Munich.

Cette affaire s'est passée le 4. Octobre, & le 6. le Général de Bernclau s'est retiré de *Munich* avec toutes ses Troupes, qui ont mené avec elles toute l'Artillerie qui y étoit, une grande quantité de chariots chargés de toutes sortes d'effets, & près de 2000. bestiaux qui avoient été enlevés cinq ou six lieues à la ronde, pour la subsistance des Autrichiens, en cas d'attaque. Voilà ce que nous avons d'essentiel à rapporter de la *Baviere*. On pourra mettre dans la suite plus en détail cette sortie des Autrichiens de *Munich*, où 4000. hommes de Troupes Bava-roises entrerent le 7. Retournons pour un moment en *Boheme*.

XI. L'Armée Autrichienne dans ce Royaume, s'est étendu par *Sainte-Croix* au-delà de *Nacker-dörsfel*, comme on l'a dit, & a été si proche des retranchemens de l'Armée Françoisse, que le 28. Septembre, elles commencerent à se canonner; ce qui a continué jusques à ce que la dernière est sortie de son Camp pour se rendre

vers

vers Egra, où elle arriva le 7. à midi: Il y a de l'une & de l'autre des Détachemens répandus de tous côtés; & la Garnison Françoisé dans la Ville d'Egra a toujours été nombreuse. C'est de cette Ville, où il y a de gros magasins, & qui se remplissent à mesure qu'on les vuide, que Mr. de Maillebois a tiré sa plus grande subsistance; car le Pays ne lui en a gueres fournis, outre que les Troupes irrégulières de l'Armée Autrichienne, ont battu sans discontinuer l'estrade pour enlever ce qui pouvoit lui être mené, & qu'il y a eu des Détachemens de cette Armée dans le *Haut-Palatinat*, à *Chamb*, de même qu'à *Furth*, *Retz*, *Neukirch*, *Ketzling*, & en d'autres petits endroits, qui ont empêché qu'il ne lui en soit venu de ces quartiers: Mais ayant la *Saxe* ouverte, il lui en arrive présentement en abondance par le *Voigland*.

XII. Quant au siège de *Prague* qui est levé, & dont nous avons montré jusqu'ici les principales circonstances, on en voit des relations amplement détaillées, & dont nous ne pouvons pas faire usage, à cause de leur étendue: Mais il y en a une publiée du côté des François, où il est dit: Que la Garnison de cette Ville étoit de 30. mille hommes au commencement du siège, & que depuis la levée, elle étoit encore de 25. mille combattans, & deux mille cinq cens hommes tant malades que blessés dans les Hôpitaux; ce seroient par conséquent 2500. qui seroient morts, & auroient été tués pendant le siège, y compris 60. Officiers tués dans les forties, outre ceux d'un rang plus distingué, dont voici les noms: Mr. d'Appelgreen, Brigadier & Colonel du Régiment de ce nom; le Marquis de Tessé, Brigadier & Colonel du Ré-

giment de la Reine, & son premier Ecuyer; le Marquis de Clermont, Colonel du Régiment d'Auvergne; le Marquis de Molac, Colonel du Régiment de Berry; Mr. de Perdriguier, Chef des Ingénieurs; Mr. du Val, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine; Mr. de Plossol, Lieutenant-Colonel du Régiment de Tournes; Mr. de Vefne, Major du Régiment du Roi, & Mrs. de Chapuisot & de Vaudréuil, Capitaines de Grenadiers dans le même Régiment.

Quant à la perte des assiégés, selon la même relation, elle passe les 5000. hommes, outre les prisonniers emmenés dans la Ville par les forties, qui avec celles des 19. & 22. Août, ont été très-fréquentes, comme on l'a avancé, dans le mois de Septembre. Il est dit à la fin du même détail, qu'il restoit encore deux mille chevaux de Cavaliers & Dragons, & un plus grand nombre appartenant aux Officiers; que les Hôpitaux, malgré la disette de la viande fraîche, tant de bœuf que de mouton, n'en avoient pas manqué un seul jour durant tout le siège, & cela tandis que les Tables des Maréchaux de Broglie & de Belleisle & des autres Généraux n'étoient servies que de viandes salées & de cheval.

C'est ce que nous avons à ajouter à ce qui a été dit des affaires en Bohême, avec ce qui suit de la retraite du Maréchal de Maillebois de son Camp de *Pramhoff* & *Brauserdorff*.

Ce poste du Maréchal étoit néanmoins avantageux, & très-bien retranché: Il l'a occupé depuis le 27. Septembre jusqu'au 5. Octobre, qu'il décampa à la fourdine à neuf heures du soir, marcha toute la nuit, de même que le 6. & arriva le lendemain près d'*Egra*. C'est sur le

Le contenu des dépêches d'un Courier de *Versailles*, que Mr. de Maillebois a fait ce mouvement, qui d'ailleurs ne lui a pas coûté beaucoup, les Autrichiens n'ayant pû entamer ses Troupes. On disoit alors le Maréchal de Broglie dans le Cercle de *Leitmaritz* avec dix à douze mille hommes, qui seroient sortis de *Prague*. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le 8. le Comte de Saxe se détacha de Mr. de Maillebois avec le Corps de reserve pour s'emparer de quelques gorges; que la premiere division se remit le 9. en marche; & que le 10. la seconde en fit autant pour suivre celle-là. Ce mouvement semble fait en partie pour fournir au Maréchal de Maillebois l'occasion de transporter les magazins faits en Saxe. Au reste son Armée est de 66. Bataillons & 112. Escadrons non compris les petits Corps séparés. Celle d'Autriche dont elle a cru devoir s'éloigner, quoique la pensée étoit qu'elle chercheroit à l'engager dans une action, est de 28. Régimens d'Infanterie, partie Allemande, partie Hongroise, de 29. Régimens tant Dragons, que Cuirassiers, & de huit Régimens d'Hussars, non compris les Troupes irrégulieres. Ces dernieres depuis le 28. Septembre jusqu'au 5. Octobre ont fait des coups de leur métier sur les François, mais sur-tout les Hussars, qui mériteroient d'être mis en détail, si cela ne nous menoit un peu trop loin. Nous finirons donc le présent article d'Allemagne par ce qui suit.

XIII. *Vienne*. Outre ce que nous avons dit des Troupes Hongroises & autres arrivées en *Baviere*, & qui avoient passé par cette Ville, il ne se passe point de semaines, qu'il n'en vienne de nouvelles des divers districts de la Hongrie,

*Troupes qui
vont aux
Armées de
la Reine.*

qui en ont fourni jusqu'ici, & des autres qui n'en avoient pas encore fourni. La Reine voit avec toute la satisfaction imaginable la plûpart de ces Troupes défilér devant elle, & allans grossir ses Armées; & c'est là une source dans laquelle son Auguste Maison, quelque guerre qu'elle eut eu, n'avoit pas profondément puisé : Et comme cette source paroît intarissable, elle fait le plus grand sujet d'étonnement à ses ennemis pour ne l'avoir pas connuë. Mais avec ces Troupes de l'*Insurrection*, il arrive pareillement d'Hongrie, sans interruption, des quantités incroyables d'armes, de boulets, de bombes, de grenades, & autres munitions de guerre, aussi-bien que nombre de batteaux chargés de farine & de grains, qu'on envoie ensuite à *Lintz*, pour être de là aussi transportés aux Armées de Sa Majesté.

XIV. C'est de l'avis des Alliés de la Reine, & après plusieurs conseils tenus en présence de Sa Majesté, de même que par égard aux circonstances, que la résolution a été prise à la Cour d'envoyer ordre au Prince Charles de Lorraine d'aller au-devant des ennemis, après avoir converti le siège de *Prague* en blocus : Et l'on croit que le public sera bientôt convaincu que cette résolution aura des suites favorables aux intérêts de la cause de la Reine. Les soins de cette Princesse quant aux affaires d'*Italie* ne sont pas moindres qu'à l'égard de celles d'*Allemagne* : Car les conférences roulent sur ce qui s'y passe, comme ailleurs, & des Couriers y sont expédiés fréquemment au Général de *Traun*, qui actuellement a reçu des ordres & des instructions qu'il avoit demandés, par rapport à de nouveaux

véaux mouvemens des Troupes Espagnoles dans l'Etat Ecclésiastique.

XV. Mr. de Koch, Secretaire du Cabinet du Conseil de guerre, est revenu à *Vienne* de la Cour de *Dresde*, où il avoit été envoyé, & en a apporté la ratification du Traité d'accommodement entre la Reine & le Roi de Pologne Electeur de Saxe. Ce Traité a été ensuite annoncé & publié; mais la teneur en est jusqu'ici encore ignorée. On prétend savoir néanmoins que la succession provisionnelle dans les Etats de la Maison d'Autriche, en est l'article principal; qu'ensuite on s'engage à contenter la Cour de Saxe par raport à ses autres prétentions; & qu'enfin il a été stipulé que le Roi des deux Siciles ne fera pas inquieté dans ses Etats, aussi long-tems qu'il restera dans les bornes d'une exacte neutralité.

* Depuis la Paix publiée avec la Saxe, le Comte Nicolas Esterhasi, Chambellan de la Reine, a été nommé son Ambassadeur Extraordinaire en cette Cour.

XVI. Les écrits sur la succession Autrichienne ne finissent pas encore. Car on vient de rendre publique la premiere partie d'un grand ouvrage, laquelle est sortie de la presse, & a été distribuée aux Ministres Etrangers, résidens à *Vienne*. Cet ouvrage, dont la seconde & la troisième partie sortiront aussi dans peu, est intitulé : *Réfutation complete de la prétendue Exposition fondamentale du droit de la succession, & autres prétentions de la Maison Electorale de Baviere sur les Royaumes & Etats possédés par l'Empereur Ferdinand I.* Mais ce sont là de ces pièces,

précis. On compte que celle-ci aura bien 600. pages.

XVII. *Saxe*. Non-obstant la paix publiée à *Dresde* comme à *Vienne*, dans un tems que peut-être on ne croyoit pas devoir s'y attendre, après ce que nous dîmes sur cet article dans notre dernier Journal, la Cour a encore envoyé quantité de provisions & de munitions de guerre à son Armée revenue de *Bohème*, & qui étoit venue camper à *Pirna* : Elle en a envoyé aussi à ses Troupes qui sont dans le *Voigtland* : Et depuis ces envois, l'Armée de *Pirna* s'est toute séparée : Les Régimens qui la composent sont entrés la plupart en quartiers d'hiver, le reste va en *Voigtland* renforcer le Corps qui y est déjà, & c'est ce Corps qu'on dit être destiné pour le service de la Reine de Hongrie.

XVIII. *Hannover*. Les Troupes de cet Electorat, & celles de Hesse que le Roi de la Grande-Bretagne a prises à sa solde, continuent leur marche, comme on le croit toujours, pour les Pays-Bas Autrichiens. Les derniers ont passé le *Rhin* près de *Dusseldorp* le 28. & le 30. Septembre, & les Princes Frédéric & George de Hesse les ont vû défilés, & se sont depuis rendus à *Dusseldorp*.

Des équipages de campagne que le Roi avoit ordonné qu'on lui envoyât de *Hannover*, ont été contremandés, aussi-bien que des Chevaux & Mulets. On en a acheté en Hollande; cependant le voyage de S. M. aux Pays-Bas, pour lequel tout a été réglé à *Londres*, paroît encore différé.

XIX. *Prusse*. Le Roi ne s'occupe qu'à l'administration des affaires de ses Etats, depuis
la

la guerre qu'il a heureusement terminée avec la Reine de Hongrie. Ceux de *Silésie* sont surtout ce qui l'occupe beaucoup; puisque depuis son retour d'*Aix-la-Chapelle*, il est allé encore y faire un tour. Il s'est rendu à *Breslau*, de-là dans la *Haute-Silésie*; il a réglé ce qui concerne le Comté de *Glatz*, & des garnisons suffisantes ont été mises dans les Places de ce Comté; ensuite S. M. est revenuë à *Berlin*, où elle continuë à s'appliquer à tout ce qui peut contribuer au bien de ses Sujets. Les affaires du dehors, & la guerre qui continuë entre le nouvel Empereur, & la Souveraine dont il a acquis la belle Province qu'il possède, semblent ne point l'intriguer beaucoup. Ce qu'on pense au reste en cette Cour, est que Sa Majesté Hongroise n'ayant plus que la France à combattre avec le peu de Troupes que le nouvel Empereur a à lui, cette Princesse aidée comme elle l'est d'une maniere si vigoureuse de la part de l'Angleterre, avec le secours qu'elle tire d'ailleurs de la République d'Hollande, ne pourra point succomber sous les efforts de ses ennemis.

XX. Les Etats des Duchés de *Bergue* & de *Ju-liers* devoient prêter hommage au Duc de *Sultzbach* le 20. Septembre dernier. Mais cela n'étant point arrivé encore alors, nous sommes bien aises de revoquer ce que nous avons dit là-dessus dans nôtre dernier Journal, pag. 210. où nous avons annoncé ce serment comme déjà prêté, puisque la prestation n'a dû s'en faire que le 16. d'Octobre avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
 ITALIE, en SAVOYE, & en PIEMONI
 depuis le mois dernier.

I. **N**aples. Quoique le Roi se soit déterminé à garder la neutralité, ainsi qu'on a pu le remarquer par la sommation d'une Escadre Angloise qui avoit paru à la Rade de cette Capitale *, on ne laisse pas de prendre toutes les mesures nécessaires, pour s'opposer aux entreprises qui pourroient être formées contre ce Royaume ou celui de Sicile. La Garnison vient d'être considérablement augmentée à Naples, à Baya, & à Gaëte; & à l'entrée du Port de cette dernière Place, on a construit une Escadre sur laquelle on a placé une Batterie qui tire à fleur d'eau. Le Gouvernement fait aussi pourvoir toutes les Places fortes de munitions de guerre & de bouche, & fait revenir à Naples le train d'Artillerie qui avoit été conduit à Brindisi, pour le service des Troupes qui sont revenues dans le Royaume, & qui étoient commandées par le Duc de Castropignano, lorsqu'elles étoient jointes à celles d'Espagne.

II. Depuis ce que nous avons exposé le mois passé tant des Troupes d'Espagne que de celles de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, celles de ce dernier Prince ont marché à grandes journées pour retourner en Piémont, à l'exception de sept mille hommes, dont il y en avoit le 10. Septembre mille à Modene,
trois

* Cette sommation est rapportée dans nos derniers mémoires, pag. 275.

trois mille à *Parme*, & trois mille à *Plaisance*. Les Troupes d'Autriche s'étoient alors étenduës dans le Duché de la *Mirandole*, le *Bas-Modenois* & le *Mantouïan*, afin d'être à portée de se rassembler, au cas que les Troupes Espagnoles ayent eu dessein de se rapprocher du Duché de Modene. Le Duc de Montemar qui ramenoit pour lors son Armée à *Rimini*, reçut inopinément de *Madrid* un Courier qui lui apporta son rappel; & en conséquence de cet ordre, il est parti le 11. Septembre avec le Marquis de Castellar, pour retourner en *Espagne*, laissant le commandement de son Armée, qui n'étoit plus que de treize mille hommes, au Comte de Gages, Lieutenant-Général & Colonel des Gardes Walones.

Le même jour ce nouveau Général des Troupes d'Espagne les partagea en trois colonnes, dont la premiere consistant en Cavalerie, se mit d'abord en marche pour le *Boulonnois*, par *Mazzerata* & *Lorette*: La seconde, consistant en Infanterie, suivit le lendemain par *Noceva* & *Fabriano*, de même que la troisième, auprès de laquelle il y avoit un Regiment de Cavalerie & toute l'Artillerie, & qui a pris la route de *Farlo*. Ces Troupes se trouverent toutes renduës le 20. à *Fano*, la plus grande partie de leurs bagages avec environ deux mille malades étans restés à *Foligno* qui fut leur point de séparation d'avec les Napolitains. De la sorte l'Armée Espagnole est revenuë dans les endroits qu'elle avoit déjà occupés; & toute son Artillerie l'a suivie de près.

Cette marche de l'Armée Espagnole pour revenir dans le *Boulonnois*, a déterminé celle d'Autriche à faire halte à *Buonporto*; & le
Comte

Comte de Traun qui la commande, a rappelé quelques Régimens qui s'étoient étendus dans le *Modenois*, obligé d'autant plus de le faire, que ce qu'il attendoit de Troupes de renfort par *Trieste*, s'est rendu en *Baviere*. Le Roi de Sardaigne, quoique parti alors pour retourner à *Turin*, où on le fait arrivé, informé de ce qui se passoit, a envoyé contre - ordre en même-tems à deux Régimens d'Infanterie & à un de Dragons, qui étoient en route pour le *Piémont*; & comptoit au moyen des sept mille hommes qu'il avoit laissés dans le *Modenois*, le *Parmesan* & le *Plaisantin*, qu'on assembleroit en peu de jours une Armée de moitié plus nombreuse que celle d'Espagne, en cas de besoin: Mais il se persuadoit encore plus que les Espagnols n'avoient pas intention de se rabattre sur quelque entreprise, & qu'ils ne revenoient dans le *Boulonnois* qu'afin d'y trouver les vivres qui lui manquoient ailleurs; ce qui s'est justifié depuis. S. M. Sardaignoise a néanmoins jugé à propos depuis, de faire sortir ses Troupes des trois Duchés, & de les faire défilier vers *Buonporto* & *Solara*, dans le dessein, à ce qu'il paroïssoit sur la fin de Septembre, d'y renforcer l'Armée Autrichienne, & de la mettre en état d'aller à la rencontre de celle d'Espagne. Mais pour quelque raison qu'on ne peut pas bien pénétrer, il est depuis venu un ordre de ce Prince à ses Troupes de ne point passer le *Panaro*; ce qui a été déclaré au Comte de Traun par le Marquis d'Apremont: & en conséquence de cette déclaration, le Comte de Traun a fait revenir près de lui le Comte Pertusati, à qui il avoit fait prendre les devans avec quelques mille hommes de Cavalerie. Par

là l'Etat Ecclesiastique va se retrouver inondé des Troupes des trois Coutonnes, qui y prendront vraisemblablement des quartiers d'hiver, contre l'attente du Pape, qui croyoit l'en voir exeat, après leur première retraite; jusques-là, que le Cardinal Secrétaire d'Etat avoit envoyé au commencement de Septembre un Courier à *Vienne* avec une Lettre du saint Pere à la Reine de Hongrie, par laquelle il la remercioit de la sortie de ses Troupes des Terres de l'Eglise.

III. Après le parti qu'a pris le Duc de Modene de se déclarer pour l'Espagne, & de se retirer ensuite de ses Etats, celui qui lui a paru le plus propre, c'est d'avoir fait remettre au Roi de Sardaigne les Forts de *Monte-Alfonso*, *Sestola* & *Venegola*. Si l'on dit juste sur cet article, c'est à condition que Sa Maj. Sardaignoise le laissera jouir de tous les revenus de ses Etats. Mais on voit par un Edit que nous joignons ici, de quelle façon les affaires du Duc sont prises dans la conjoncture présente. Cet Edit est du Roi de Sardaigne; il a été enrégistré à *Modene* par le Conseil de la Signature, & le Tribunal de la Chambre, depuis le départ de Sa Maj. Sardaignoise pour retourner dans le *Piémont*, & porte ce qui suit.

Pouvoir exercé par le Roi de Sardaigne dans le *Modenois*.

CHARLES-EMANUEL, par la grace de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre & de Jérusalem; Duc de Savoie, de Montferrat &c. Prince de Piémont &c. Nous avons confirmé par l'Edit du 5. Juillet dernier publié dans les Etats du Seigneur Duc de Modene, les Conseils, Magistrats, Podestats & Juges que nous y avons trouvés établis dans l'exercice de leurs Charges, jusques à ce que nous en eussions disposé autrement. Depuis

puis ce tems on a pris, tant de la part de la Reine de Hongrie, que de la nôtre, les connoissances nécessaires concernant le gouvernement intérieur de ces Etats, au moyen desquelles on a été évidemment convaincu, qu'afin d'en assurer davantage la bonne administration, il étoit absolument nécessaire, sur-tout en égard à nôtre prochain départ, de la confier à un seul, qui mette ordre à tout, conformément aux instructions particulieres dont il sera muni. Etant donc informés que le Comte Bertrand Christiani est doüé de toutes les qualités requises pour revêtir dignement un poste si important, & sachant qu'il en a donné des preuves signalées dans les diverses commissions où il a été employé par la Reine de Hongrie, au service de laquelle il a l'honneur d'être en qualité de Podestat de la Ville de Plaisance. A CES CAUSES, de nôtre science certaine, & de l'avis du Seigneur Comte de Traun, Felt-Maréchal Commandant de son Armée en Italie, Nous avons choisi, créé, constitué & député, choisissons, créons, constituons & députons le susdit Comte Bertrand Christiani Administrateur Général des Duchés de Modene, Reggio, Mirandole, & Etats en dépendans, avec tous les honneurs, prérogatives, prééminences & toute l'autorité dont cette Charge doit être accompagnée, & un plein-pouvoir de gouverner les Sujets tant médiats, qu'immédiats desdits Etats, au nom des deux Couronnes, tant dans le Politique interne, que dans le Civil & l'Oeconomique, sans aucune exception, & conformément aux instructions dont il sera muni. Le Conseil de Régence que nous avons confirmé provisionnellement; cessera en vertu du présent Edit, & il sera libre à l'Administrateur Général de consulter, dans les cas qui le demanderont, les Ministres qu'il croira.

Les

des Princes &c. Novemb. 1742. 357

les plus propres à l'aider de leurs lumieres dans les affaires dont il s'agira. Nous voulons de plus qu'il préside au Conseil de la Signature, & que les expéditions se fassent au nom de ce Conseil, sous son seing, & sous celui du Secretaire du Département, & de l'avis consultatif des autres Ministres. Mais quant à ce qui regarde les affaires de justice simplement entre particuliers, il n'y aura que sa voix décisive, conjointement avec les autres Ministres, qui ont accoutumé de voter dans les affaires de cette nature, & de la maniere, que les avis étant d'ailleurs égaux, le sien sera décisif &c. Si mandons à tous les Magistrats, Ministres, Officiers, Sujets & Habitans desdits Etats, de reconnoître, estimer & respecter ledit Comte Christiani comme nôtre Administrateur Général, & d'obéir à ses ordres comme aux nôtres propres & à ceux de la Reine; nôtre intention commune étant au surplus, que les Officiers de nos Troupes & de celles d'Autriche lui prêtent main forte, aussi souvent qu'ils en seront réquis &c. Fait au Camp de Reggio le 5. Septembre 1742.

IV. *Venise.* Cette Republique se retrouve dans de nouvelles inquiétudes, par le retour de l'Armée Espagnole dans la Romagne; & pour prévenir les inconveniens de ce retour, elle prend de nouvelles mesures. Les Troupes qui sont dans la *Polesine de Rovigo*, & qui devoient se séparer, ont reçu contre-ordre, & un pareil ordre a été envoyé au Corps d'observation qui campe auprès de *Verone*.

V. *Genes.* Le Commissaire d'Espagne s'est retiré de cette Ville. Une déclaration très-précise faite à ce sujet à la Republique par le Vice-Amiral *M. Mathaus*, qui commande l'Escadre de
la

la Grande-Bretagne dans la Méditerranée; à donné lieu à cette retraite, le Doge & le Sénat ayant pris sur une telle déclaration la résolution de faire savoir au Commissaire qu'il eut à se retirer de leur Ville avec les provisions qu'il y avoit mises en dépôt, parce que le Gouvernement ne vouloit point se brouiller à cette occasion avec le Roi d'Angleterre.

Par cette résolution de la République, elle a évité une visite de quelques Vaisseaux de l'Escadre Angloise, dont le Port de *Genes* étoit menacé. Mr. Martin Chef d'Escadre, devoit la faire. C'est le même qui s'étoit présenté à *Naples*, & qui a obtenu du Roi des deux Siciles la neutralité dont on a parlé. Ce Chef d'Escadre a rejoint depuis l'Amiral *Matthæus* à *Ville-Franche*. Mais il ne l'a fait qu'après avoir mouillé dans la Rade d'*Alaffo*, où ayant fait descendre à terre quelques Troupes, elles se sont saisies dans les environs d'un magasin d'orge, qu'elles ont jetté ensuite dans la mer, parce que ce magasin étoit destiné pour les Espagnols. Ces mêmes Troupes ont pillé aussi plusieurs magasins de grain qui appartenoient aux Habitans du Pays, sous prétexte qu'ils étoient aussi destinés pour les Espagnols: Et comme elles faisoient état d'aller faire une pareille descente à *Final*, le Gouvernement y avoit envoyé ordre de transporter à *Genes* la plus grande partie des provisions qui étoient dans cette Place.

Tout continuë à être dans une grande tranquillité ou plutôt dans un grand silence sur les affaires de l'Isle de *Corse*.

VI. *Rome*. Le Pape a été requis par Mr. de Gages, nouveau Général de l'Armée Espagnole
en

en Italie, de ne pas trouver mauvais que cette Armée prit des quartiers d'hiver dans les Etats du St. Siège, puisq'ue la nécessité l'y obligeoit. Mais le St. Pere sensible à une telle réquisition, lui a envoyé un Exprès pour tâcher de le détourner de prendre ce parti; ce qui n'ayant produit aucun effet, S. S. a fait déclarer au Cardinal Aquaviva, qui menage à Rome les affaires de la Couronne d'Espagne, qu'à moins de vouloir concourir elle-même à la ruine de ses Sujets, elle ne pouvoit accorder des quartiers d'hiver à l'Armée. Le Général Espagnol, qu'on fait avoir informé sa Cour de cette déclaration du Pape, donnera bientôt avis au St. Siège de la résolution du Roi Catholique, & c'est ce qui est attendu, pour se déterminer à autre chose : Car il est clair que les Espagnols prenant des quartiers d'hiver dans l'Etat Ecclesiastique, les Autrichiens & Piémontois ne manqueront pas d'en faire autant.

VII. Si le Pape a de la mortification de ce qui lui a été insinué de la part du Général Espagnol quant a des quartiers d'hiver que ses Troupes prendroient sur les Terres de l'Eglise, aucune nouvelle ne pouvoit d'ailleurs lui faire plus de plaisir que celle qu'il a eüe, que le Cardinal de Tencin avoit été déclaré par le Roi de France Ajoint au Cardinal de Fleuri. Depuis le départ de Rome de Mr. le Cardinal de Tencin, Mr. de Canillac, Auditeur de Rote pour la France, a été chargé des affaires de cette Couronne.

Le Baron Scarlati, fils du feu Baton de ce nom, lui succède dans la Charge de Ministre du nouvel Empereur pour l'Electorat de Baviere, & de l'Electeur de Cologne auprès du St. Siège.

Le 21. Septembre le Pape se rendit au N^o: vicariat des Jesuites , & après avoir dit la Messe , il publia le Decret, par lequel il déclare Martyrs , le Pere Ignace d'Azevedo , & 39. autres Religieux de la Compagnie de Jesus , qui faisant route vers le Bresil , où ils alloient prêcher l'Évangile , furent mis à mort par des Hérétiques , en haine de la Foi l'an 1570. Sa Sainteté termine son Décret en disant , qu'entre les motifs qui l'ont engagée à le porter , elle a eu en vûe l'honneur de l'Ordre où ces Serviteurs de Dieu ont vécu : Ordre qui a mérité du St. Siège & de la Foi Catholique , pour les intérêts de laquelle , il n'épargne ni ses sueurs ni son sang. *Ad decus etiam insigne Religionis , quam prædicti servi Dei professi sunt , de Sede Apostolicâ & Fide Catholicâ optimè merita , utpotè quam fusò largiter non modo sudore , verùm etiam sanguine , fortiter tuetur.*

S A V O Y E.

I. **O**N parvient enfin au dénoüement de la pièce qui doit être représentée sur le théâtre de ce Duché. Les Troupes du Roi d'Espagne si long-tems retenues dans la *Provence* , ont trouvé leur débouché. Conduites par l'Infant Don Philippe , qui a sous lui le Comte de Glimes , elles ont passé le 2. Septembre , sans la moindre opposition , le Col de *Calubier* , & sont entrées dans le Duché. Le même jour l'Infant campa à *Valoir* ; ses Troupes s'y reposerent le 3. , & le 4. s'étant remises en marche , elles arriverent ce jour-là à *Saint Michel* , & de là à *Saint Jean de Morienne* , où le Comte de Glimes a fait publier un ordre dont voici la teneur.

IGNACE-

IGNACE-FRANCOIS DE BRABANT, Comte de Glumes, sous les ordres du Sérénissime Infant **DON PHILIPPE**.

Edit de
l'Infant
Don Phi-
lippe.

Le Roi de Sardaigne s'étant opposé non-seulement aux progrès des armes du Roi mon Maître en Lombardie, malgré les liens du sang, de l'amitié, & de la bonne correspondance qui subsistotent entre eux; mais lui ayant aussi déclaré la guerre le 5. Juillet dernier, dans le Camp de Coligara, sans aucune raison; Et comme il a de plus passé en dernier lieu le Panaro, pour attaquer l'Armée Espagnole, en empêchant Sa Mzj. par ce moyen de recouvrer les Etats, qui par toutes sortes de titres & de droits, lui appartiennent dans cette partie de l'Italie: A CES CAUSES, le Roi mon Maître voulant prendre la satisfaction que la justice de sa cause & l'honneur de sa Couronne exigent en cette occasion, a résolu de faire entrer son Armée dans les Etats du Roi de Sardaigne: Et comme elle se trouve actuellement dans ceux de Savoie, le Sérénissime Seigneur Infant ordonne à toutes les Villes, Bourgs & autres Lieux de ce Duché, & des Provinces voisines, qui sont de la dépendance de la Savoie, d'envoyer dans l'espace de cinq jours leurs Députés suffisamment autorisés, tant pour prêter serment & obéissance, que pour régler les contributions qu'ils doivent fournir, cessant dès-à-jour d'hui de les payer au Roi de Sardaigne. Son Altesse Royale ordonne pareillement, que dans le terme de huit jours, à compter de celui de la publication du présent Edit, tous les natifs & habitans de ce Duché ayent à apporter au quartier général de l'Armée les poudres & autres munitions de guerre qu'ils pourront avoir dans leurs maisons, & leurs armes en général, excepté la No-

blesse, à laquelle on permet de porter l'épée, & de se servir de ses fusils de chasse & de pistolets. Défend au surplus son Altesse Royale, sous peine de la vie, à toutes personnes, de quelque qualité & rang que ce puisse être, d'entretenir correspondance directe ni indirecte avec le Roi de Sardaigne, ses Ministres & Sujets, sans une permission par écrit de Son Altesse Royale, ou de ceux qu'elle nommera pour la leur accorder. Défendant, sous la même peine, de faciliter ou favoriser en aucune manière, la désertion des Soldats de son Armée. Et afin que le présent Edit ait son accomplissement, & que personne n'en prétende cause d'ignorance, Son Altesse Royale ordonne qu'il soit affiché dans tous les lieux & endroits publics. Donné dans le Camp de Saint Jean de Morienne, le 6. Septembre 1742.

II. La publication de l'ordre ci-dessus a été accompagné de la demande de 25. mille rations de fourage, & suivie d'une défense de la sortie des grains du Pays. Comme le Roi de Sardaigne pressentoit l'événement qui est arrivé, il a fait savoir aux Etats du Duché par une dépêche signée de sa main, que pour prévenir les exécutions militaires, il leur permettoit de payer aux Espagnols, par forme de contributions, un quartier d'avance du produit des Tailles. Sa Majesté est de retour à Turin depuis le 8. Septembre avec une partie de ses Troupes, qu'elle fait défilier vers la Savoie : Il y a même un Corps de six mille Vaudois qui s'étoit déjà avancé sur la fin du même mois jusqu'au débouché du Mont St. André, afin de pénétrer par là dans le Duché, pendant que les Troupes réglées tenoient un autre route,

route, pour se rendre au lieu où elles doivent se rassembler. Le Baron de Vaudenet est chargé du commandement de ces six mille Vaudois. Mais continuons dans ce qu'il y a à rapporter des Espagnols.

III. L'Armée d'Espagne avec laquelle l'Infant Don Philippe est entré dans la *Savoie*, consiste en quatorze mille cinq cens hommes. Il y en a dix mille d'Infanterie, & le reste de Cavalerie, laquelle forme un des plus beaux Corps qu'elle est composée de trois Escadrons des Gardes du Corps, faisant 450. hommes, 200 Grenadiers à cheval, plusieurs Escadrons de Cuirassiers & de Carabiniers & deux Régimens de Cavalerie. L'Infanterie quoique belle, ne l'est pas également. Toutes ces Troupes depuis leur entrée dans le Duché, ont été distribuées en differens postes tirans vers l'importante Forteresse de la *Brunette*, de maniere cependant à pouvoir aisément se rassembler : Elles doivent être renforcées incessamment par un Corps considérable qui vient d'*Espagne*. Le 10. *Chamberry* reçut une garnison de 3. à 4. mille hommes, & ce jour-là on publia encore un Edit pour défendre la sortie des grains ou des fourages du Duché.

IV. L'Infant Don Philippe arriva le 12. au soir à *Chamberry*, & alla descendre au Gouvernement, où il avoit envoyé faire des préparatifs pour y être reçu. Le lendemain les Syndics de cette Ville lui ont fait un discours, qu'il a trouvé assez remarquable pour en demander une copie & l'envoyer en *Espagne*. Nous le joignons ici.

MONSEIGNEUR,

Nous voyons une Armée composée des meilleures Troupes d'*Espagne*, sous le commandement

de un grand Prince, qui vient se rendre maître des Etats de Sarvoie. Nôtre foiblesse & nôtre soumission sont les seules armes que nous puissions vous opposer. Ce sont les seules dont nous voulions nous défendre. Nous les croyons suffisantes pour exciter vôtre générosité à nous honorer de vôtre protection, & à nous accorder des conditions aussi favorables que celles que nous avons obtenues autrefois dans de pareilles circonstances. Nous savons que nos biens & nos vies sont à la disposition de Vôtre Altesse Royale. Mais nous savons aussi avec quelle modération vous usiez de vôtre pouvoir, & que la douceur ainsi que la bonté sont des vertus héréditaires dans l'auguste Sang de Bourbon.

Au surplus, Monseigneur, la conduite que nous tiendrons vous fera connoître que nôtre bonheur & nôtre devoir sauront du moins nous faire suspendre l'effet du zèle que des Sujets ont naturellement pour leur ancien Souverain, & que nous serons soumis, obéissans & respectueux pour le nouveau Maître que nous avons dans la personne de Vôtre Altesse Royale. Tels sont, Monseigneur, les sentimens les plus sincères &c.

La Réponse de l'Infant fut; Je suis très satisfait, Messieurs, de la soumission que vous me témoignez. J'espère que vous y persévèrerez, & que vous me mettrez par là en état de vous donner des marques de ma protection & de ma bienveillance.

Députation
des Etats
aussi-bien
que de la
République
de Genève.

V. L'Evêque & le Clergé de St. Jean de Morienne ont fait leur soumission au tems que l'Infant est venu mettre son camp dans cet endroit, & ils ont été également satisfaits de la réception gracieuse qu'ils en ont reçue. C'est à Aiguebelle où les Députés des Etats de tout le Duché se sont rendus, & lui ont prêté leur

dres ont été expédiés immédiatement après aux Troupes de se tenir prêtes à s'y rendre, & au Baron de Lornay de faire des dispositions à cet effet. Il est venu, en conséquence, à *Suze*, où il a demandé des habitans les chevaux qu'ils avoient, de même que le grain & le sel qui étoient dans leurs magasins. Sur cette demande les Magistrats lui représenterent que l'Edit publié par l'Infant Don Philippe leur ôtoit la possibilité d'y satisfaire; mais Mr. de Lornay n'admettant point une excuse de cette nature, fit prendre de force tous les chevaux qui étoient à *Thonon* & dans le voisinage, & enlever ce qu'il y avoit dans les magasins.

On ne pense pas à *Turin* que les Espagnols attendront l'arrivée des Piémontois en *Savoie*; & comme on est ailleurs d'une opinion toute contraire, parce qu'il arrive aux Espagnols un renfort considérable d'Espagne qui a déjà traversé le *Roussillon*, on saura bientôt laquelle des deux opinions aura prévalu. Mais ce qui paroît plus certain, c'est que si les Espagnols entreprennent de franchir les passages du *Piémont*, ils trouveroient toute difficulté à le faire, vû la précaution qu'on a eüe de les faire occuper par des Troupes; outre que les neiges qui tombent dans cette saison les obligeroient à suspendre nécessairement leurs opérations, & que dans le *Val d'Aost* il y a actuellement plusieurs milliers de Piémontois prêts à se rendre où le besoin le demandera. Ces derniers ont déjà obligé à la retraite un Corps d'Espagnols qui avoit fait mine de tenter quelque chose du côté du *Petit saint Bernard*. Le Roi compte de faire frapper quelque grand coup en *Savoie* avant que l'Infant ne reçoive son renfort

fort d'Espagne, au cas que ce Prince ne se retire bientôt de ses Etats.

II. Quant à l'Escadre Britannique commandée par le Vice-Amiral Matthæus; les circonstances ont paru l'inviter à demeurer encore à *Villefranche*, mais en partie seulement, ayant été divisée au mois de Septembre; & de cette division cinq Vaisseaux furent rencontrés le 13. à la hauteur du Port de *Toulon*, quelques autres avec des Galliottes à bombes & des Brulots dans le Golfe de *Frejus*, faisant route au *Ponent*, & sept Vaisseaux de la même Escadre ont été vûs en même-tems aux *Iles d'Hieres*. Ce qui en a resté vers *Villefranche* a reçu sur ses bords les Troupes Angloises, qui, à l'arrivée de l'Escadre dans ces mers, avoient été débarquées & distribuées du côté du *Var*. La présence de ces Troupes n'y étant plus jugée nécessaire, toute l'Artillerie qu'on débarqua avec elles, a été aussi rembarquée.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ESPAGNE, & en FRANCE, depuis
le mois dernier.

I. **E**spagne. Le renfort qu'on envoie à l'Infant Don Philippe est de treize mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, qui ont été tirés des Royaumes d'*Andalousie*, de *Grenade*, de *Valence*, & de la Principauté de *Catalogne*. Ces Troupes sont en marche depuis le 27. Août, & ont pris la route du *Lampourdan* pour s'y joindre, & traverser ensuite le *Roussillon*, le *Languedoc* & le *Duphiné*, afin d'arriver
auprès

Renfort
pour l'In-
fant Don
Philippe.

auprès de l'Infant en *Savoie* : Car il paroît décidé que la France ne donnera aucunes Troupes au Roi, & que celles de S. M. termineront seules l'expédition qu'elles ont commencée, tant en *Italie* qu'en *Savoie*.

*Accusation
contre le
Duc de
Montemar.*

II. Comme on a dit que le Duc de Montemar a été rappelé d'*Italie*, & que le commandement de son Armée a été donné au Comte de Gages. Ce n'est pas, dit-on, pour être employé ni au Ministère, ni à un autre commandement, comme le Marquis de Castellar qu'on destine à aller joindre l'Infant Don Philippe : Car il semble que la fortune ait montré pour le coup une face peu favorable à ce Duc, où le dit avoir encouru la disgrâce de la Cour, & ainsi n'en pas oser aprocher plus près que de vingt lieues, étant accusé d'avoir laissé manquer de tout à son Armée, pendant que le Ministre des Finances a déclaré au Roi, que depuis que l'Armée d'*Italie* est sortie d'*Espagne*, il y a toujours eu à *Genes* trois mois de paye d'avance, que le Trésorier Général justifie avoir livrés au Duc de Montemar. Si ces accusations souffrent de la contradiction, & que Mr. de Montemar les fasse tomber, nous l'annoncerons également dans nôtre Recueil.

*Expédition
des Espa-
gnols en
Georgie.*

III. La résolution a été prise il y a plusieurs mois de porter la guerre dans les établissemens des Anglois en *Amérique*, la Couronne voulant par là tirer vengeance des entreprises de cette Nation. Mais le Roi n'en informa les Ministres Etrangers résidens à sa Cour, que lorsqu'il reçut les nouvelles suivantes de la *Havana*, en date du 10. du mois de Juin dernier; nouvelles que S. M. fit communiquer en même-tems à ces Ministres.

Sept

Sept Fregates, un Pinque, un Pacquebot, onze Balandres, quatre Galliottes, & deux grandes Barques, faisans 32. Bâtimens, mirent à la voile le 1. & 5. Juin du Port de la *Havana*, pour se rendre à *St. Augustin* avec un Corps de deux mille hommes qu'on y a embarqué. Ce Corps joint à une partie de la Garnison de *St. Augustin*, ira ensuite attaquer la *Georgie* ou *Floride Angloise*, & les autres établissemens des Anglois. Toutes les Troupes destinées à cette expédition seront commandées en chef par le Maréchal de Camp Don Emanuel de Montiano, Gouverneur de *St. Augustin*. Pour soutenir l'expédition, on a détaché de l'Escadre du Roi qui est à la *Havana*, trois Frégates, un Pinque, une Balandre, un Pacquebot, & une Galliotte : Et le 6. les Vaisseaux de guerre la *Castille* & le *Fort* fortirent aussi du Port de la *Havana*, pour couvrir l'embouchure du Canal, & assurer la navigation des Bâtimens qui doivent servir à l'entreprise projetée.

La Cour vient de recevoir avis que la conquête de la *Georgie* est actuellement fort avancée ; mais l'on pourra en être mieux informé pour un autre mois. Ce qui est plus certain, c'est que Don Sebastien d'Alfost Commandant la Balandre appelée la *Saint Michel*, armée en course, a pris le 24. & le 25. Août trois Vaisseaux Anglois, de 120. tonneaux, & que l'Armateur Sebastien de Morales a conduit le 29. à *Malaga* le Brigantin Anglois l'*Anne Dehora* chargé de 7300. Cuirs d'Irlande & de 220. milliers de Plomb, dont il s'étoit emparé sur la Côte de *Centa*.

IV. Il y a actuellement dans les Mers du Royaume

Royaume cinq Corsaires de *Tanger*, qui causent un préjudice notable au Commerce. Deux de ces Corsaires ont enlevé au mois d'Août à la hauteur du Port de *Cadix* un Vaisseau Hollandois commandé par le Capitaine Corneille Swart, & appartenant à quelques Négocians d'Amsterdam. Sa charge qui est estimée cent mille écus, consistoit en plusieurs lingots d'or, en cohenille, en laine, & autres marchandises. Ces Corsaires après s'être emparés du Vaisseau Hollandois, donnerent la chasse à une Barque Françoisse. Mais elle s'échappa à la faveur du Canon d'un autre Vaisseau Hollandois nommé *l'Espion*, qui étoit arrivé à la vûe des Corsaires pour dégager le Capitaine Swart, mais qu'il n'avoit pû joindre à cause de trop de calme.

Il n'y a rien à dire du *Portugal*, si ce n'est que les Espagnols & les Anglois continuent à croiser les uns sur les autres dans les Mers de ce Royaume, & qu'il y a des Corsaires Algériens & Sallerins, qui font des prises de toute espee & troublent entièrement le Commerce. La Cour de Lisbonne ne fournit rien non plus qu'en ce qui touche la santé du Roi, laquelle n'est pas rétablie jusqu'au point qu'on auroit pû le croire. Cependant les Médecins ayant jugé que l'air de la Mer pourroit l'empirer dans l'état où elle se trouve, S. M. retourne à *Las Caldas*, afin d'éprouver si l'air de cet endroit-là ne contribuera pas davantage à sa guérison. La Reine est toujours chargée provisionnellement de la Régence.

F R A N C E.

I. **Q**UOIQUE la Cour n'ait cessé de faire faire des mouvemens aux forces qu'elle a pré-

sentement sur pied en si grand nombre, l'Escadre du Roi à *Toulon* n'a reçu jusqu'ici aucun ordre pour en faire de son côté, le trouvant dans ce Port en la même situation qu'elle étoit depuis plusieurs mois. Don Novarro continuë aussi d'y être en rade avec l'Escadre Espagnole qui est sous son commandement, sans que les approches du Vice Amiral Matthæus avec quelques-uns de ses Vaisseaux, qui ont paru & qui paroissent encore de tems en tems dans les Mers de *Provence*, même jusqu'à la hauteur de *Toulon*, l'ait porté à sortir de ce Port, pour y exercer quelque manœuvre. Il y a sans doute du dessein quant à cet état tranquille de la Flotte Espagnole, qui vraisemblablement n'agira pas seule; mais il faut pour cela une déclaration de guerre, à laquelle les circonstances n'ont pas encore pû déterminer le Ministère, quoiqu'aigries jusqu'au dernier point de toutes parts. Le rapel des Ministres seroit l'annonce de cette déclaration; & comme il semble qu'il n'en soit pas encore question, les affaires générales pourront rester dans l'état critique où elles sont pendant l'hiver, en même-tems que les Armées de toutes les Couronnes demeureront cantonnées pour frapper au Printems les plus grands coups, si la divine Bonté ne daigne avant ce tems toucher le cœur des Souverains, en les réunissant de sentimens.

Il n'y a de tous les Ministres étrangers, dont les Principaux ne sont pas dans une intelligence parfaite avec le Roi, que le Baron de Hardenberg qui soit parti de *Paris*. Son départ eut lieu le 3. Septembre, encore ne veut-on en tirer aucune conséquence. Mr. de Hardenberg étoit
Envoyé

Envoyé du Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hannover, & sa présence à la Cour n'y paroïssoit plus nécessaire puisque la neutralité pour cet Electorat qui avoit été le sujet de son envoi, ne subsiste plus.

Le Cardinal de Tencin & le Comte d'Argenson prennent séance au Conseil.

II. Le Cardinal de Tencin arrivé de Rome à la Cour, & en dernier lieu de son Archevêché de Lyon, a reçu du Roi l'accueil le plus gracieux, & des témoignages que S. M. étoit extrêmement satisfaite de la conduite qu'il a tenuë, étant chargé des affaires de la Couronne auprès du S. Siège. Comme ce Cardinal est appelé pour être au timon des affaires avec le Cardinal de Fleury, il a été fréquemment lui rendre visite à Issy : & le 19. que Son Eminence prit séance au Conseil d'Etat du Roi en qualité de Ministre d'Etat, elle fit un très-beau discours sur les obligations attachées à ce Poste, sur les dispositions qu'elle y apportera, & sur le zèle avec lequel elle s'efforcera d'en remplir les fonctions. Le Cardinal de Tencin parla des devoirs du Ministre d'Etat, & fit sentir avec beaucoup de force, combien celui qui est revêtu de ce Poste, doit être attentif à ne jamais séparer l'intérêt de la Religion de celui de l'Etat. Il parla aussi des affaires générales, & s'exprima sur ce sujet dans des termes qui ne laissent aucun doute sur l'utilité des avis qu'on a lieu de se promettre de ce Ministre. L'entrée au Conseil du Comte d'Argenson a été aussi remarquable par les circonstances qui l'ont accompagnée.

Emplois.

III. C'est Mr. Feydeau de Brou, ci-devant Intendant d'Alsace, que le Roi a nommé à l'Intendance de Paris, & non pas Mr. de la Tonnelle. L'Intendance de la Librairie qu'a-
voit

voit le Comte d'Argenson, à présent Ministre d'Etat, a été donnée à Mr. de Maupeou, Maître des Requêtes. Le Roi a donné aussi au Chevalier de Tessé, Colonel du Régiment de Vermandois, le Régiment de la Reine vacant par la mort du Marquis de Tessé, son frere, qui a été tué dans la sortie que la Garnison de Prague fit le 22. du mois d'Août; la Charge de premier Ecuyer de la Reine qu'il avoit, a été donnée à son fils aîné. Le Régiment d'Auvergne, dont le Marquis de Clermont, qui a aussi été tué à la même sortie de Prague du 22. Août, étoit Colonel, a été laissé à sa famille, qui a eu l'agrément du Roi pour le vendre; & l'on assure que S. M. a donné au Prince de Conti le Commandement de la Cavalerie dans l'Armée du Maréchal de Maillebois. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Prince de Conti est allé joindre cette Armée.

Le Tribunal de la Chambre de l'Arseuil est encore ce qu'on a jugé à propos de rétablir dans la conjoncture; & les Magistrats qui le composent sont Mrs. de Chauvelin, d'Aguesseau, du Fresne, Gilbert de Voisins, de Marville, & Verrier de Ferrière.

IV. On ne fait pas de mystère à Paris d'y publier que la paix entre l'Angleterre & l'Espagne est en bon train de se faire, que celle entre la Russie & la Suede peut être annoncée comme conclue, & qu'enfin le Ministère est occupé à prendre des arrangemens d'où un accommodement pourroit aussi s'ensuivre bientôt entre la Reine de Hongrie & l'Electeur de Baviere nouvel Empereur. Ce qu'il y a qui donne sujet à ce dernier bruit, c'est que Mr. Thompson, Ministre d'Angleterre a communiqué à ceux du Roi des dépêches qui ont occasionné

de grands mouvemens à la Cour, à laquelle on s'attend qu'il sera fait des propositions de paix proportionnées à l'état actuel des affaires générales. Mais quant à présent, il n'y a encore de la Cour que des ordres guerriers dépêchés de tous côtés; c'est-à-dire, en *Flandres* où les Troupes du Roi sont répandues en nombre, & prêtes à agir étant rassemblées, de même qu'en *Bohème* & en *Bavière*.

*Supplément
aux nouvelles
de Bohème
& de
Bavière.*

V. Selon les dépêches d'un Courier que le Roi a reçu du Maréchal de Maillebois, le Comte de Saxe s'est emparé le 10. Octobre de la Ville d'*Elnbogen*, quoiqu'occupée par un Corps nombreux de Troupes irrégulières de la Reine de Hongrie. On compte à la Cour que la prise de cette Ville peut être utile à l'Armée du Roi pour couvrir son Arriere-Garde, & assurer sa marche contre celle du Grand Duc, qu'on apprend être décampée le 11. tirant sa marche vers *Ludits* & *Saats* afin de traverser la jonction avec le Maréchal de Broglio, qui s'est mis en marche à cet effet avec dix ou douze mille hommes pour se rendre dans le Cercle de *Leitmaritz*. Le Maréchal de Belleisle est demeuré à *Prague* avec le reste des Troupes qui en ont soutenu le siège. Au surplus le Maréchal de Maillebois en traversant le *Haut-Palatinat*, a laissé dans *Amberg* une Garnison composée de quatre mille hommes tant François que Bavaurois.

*Relation de
la sortie des
Autrichiens
de Munich.*

Comme on a communiqué au Roi la sortie des Autrichiens de *Munich*, c'est à peu près de la manière suivante que cette notification a été faite, & nous en faisons usage, quoique nous ne soyons plus à l'Article d'Allemagne.

Le Prélat de *Rotherbuch*, le Prieur de *Steingaden*,

Gaden, & le Juge du Couvent de *Heiligenberg*, qui s'étoient rendus à *Munich*, furent conduits prisonniers à la Grande-Garde le 2. Octobre. Ce jour-là & le lendemain les provisions & munitions qu'on avoit amenées de *Wasserbourg* à *Munich*, furent mises dans les magasins. Le 5. à midi les Bourguemaitres furent appelés à la Grande-Garde. Tous les Charpentiers & les Charrons de la Ville reçurent ordre en même-tems de s'y trouver. A trois heures après-midi on dressa une potence près de l'Eglise de Notre-Dame. On publia le même jour des défenses, sous peine de mort, aux Bourgeois de se trouver dans les ruës après l'heure de la retraite. Cent trente chariots qui avoient été commandés pour le service des Troupes, furent conduits à l'Arsenal; & un grand nombre d'ouvriers fut employé à abattre les clôtures des jardins près de la porte de *l'Isar*. Le soir on prit tous les chevaux des Gentilshommes de la Cour & des Bourgeois, aussi-bien que leurs armes. Le 6. au matin on chargea les munitions de guerre & de bouche sur des chariots, & on disposa toutes choses pour évacuer la Ville. A midi on alla prendre dans leurs maisons le Baron d'Unertel, Chancelier du Pays, les Barons Wittman & Meyer. Mr. de Ruffini, un Jésuite, un Augustin, un Carme, & une trentaine d'autres personnes, qu'on fit partir sur le champ, avec une nombreuse escorte, pour demeurer en otage auprès du Général Bernclau. De mille mesures de bled que les Autrichiens avoient amenées, deux jours auparavant dans la Ville, ils n'en ont emporté que la moitié, le reste ayant été ou vendu à un prix modique, ou distribué sans en prétendre

de paiement. A six heures du soir ils quitterent tous les postes qu'ils occupoient, & évacuèrent la Ville sans commettre de desordre. Mais après qu'ils eurent passé le Pont de l'*Iser*, ils en rompirent une partie. Voici l'ordre dans lequel les Autrichiens ont évacué cette Capitale de la Baviere.

Les bagages prirent les devans le 5. sous l'escorte de 300. hommes. 460. Pandoures sortirent de la Ville le lendemain à quatre heures après midi, ayant avec eux leurs Officiers & 320. recrüs. Ensuite le Regiment Hongrois de Forgatsch, composé de 718. hommes, avec quatre petites pièces de campagne & onze chariots chargés de poudre & de plomb; le Regiment de Traun, composé seulement de 634. hommes, avec quatre pièces de campagne, & sept chariots chargés de poudre, de bâles & de plomb; le Regiment d'Andreafi, consistant en 770. hommes, avec deux pièces de campagne, & six chariots chargés de poudre & de plomb; & le Regiment de Bareith de 530. hommes & de 100. Grenadiers, outre 140. recrüs, & 63. Pandoures qui marchoient à sa suite. Après ces quatre Régimens d'Infanterie venoient 44. Dragons de Preyßing, 19. Payfans prisonniers, le Commissaire des guerres de Miesbach, & près de deux mille bestiaux qu'on avoit fait conduire dans la Ville, des lieux circonvoisins. Cent Hussars & Dragons & 350. Pandoures formoient l'arriere-garde.

Nous avons déjà dit que le 7. quatre mille hommes de Troupes Electorales avoient repris possession de *Munich*. Le Général Bernclau a passé le 9. la Riviere d'*Imm* avec ses Troupes, pour se rendre du côté de *Passau*, étant suivi dans

Dans sa marche par le Général Minuzzi, Bava-
rais, dont on assure qu'un Détachement a en-
levé la Caisse militaire du Trésorier Autri-
chien. Peu après le retour des Bava-
rois dans leur Capitale, on y a chanté le *Te Deum* en
actions de grace de cet événement.

VI. On arrête journellement depuis un mois
à Paris des voleurs qui commettent des assassi-
nats pendant la nuit, & le nombre de ces scé-
lerats renfermés dans les prisons est déjà très-
considérable. Leur procès ne trainera pas, car le
Roi, par une commission adressée au Lieut. Gén.
de Police, l'autorise à le leur faire définitive-
ment. Comme ces meurtres font connoître que
l'arrangement sur la sûreté publique n'est pas
suffisant pour cette grande Ville, on parle d'em-
ployer un certain nombre de Soldats de l'Hôtel
des Invalides, pour faire la garde pendant la
nuit, en taxant chaque propriétaire de maison
pour la paye de chacun de ces Soldats.

Voleurs
arrêtés.

VII. Il y a apparence que le départ du Prince
de Conti, qui est parti pour l'Armée du Ma-
récchal de Maillebois, va être suivi de celui du
Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Duc
de Penthièvre, & du Duc de Richelieu; mais
que ces Princes se rendront tous en *Flandres*,
pour faire la campagne dans l'Armée du Ma-
récchal de Noailles, si cette campagne a lieu,
non-obstant les bruits de paix qui ne tombent
pas, & de gros envois de munitions & provi-
sions qu'on fait défiler encore du côté de *Valen-
ciennes* & de *Dunkerque*.

Les Piquiers vont être rétablis: On les avoit
cependant crus inutiles depuis l'invention des
Bayonnettes: Il y en aura six par chaque Com-
pagnie d'Infanterie.

VIII. La Cour paroissant fort mécontente de la conduite qu'ont tenuë deux Détachemens du Régiment de Nicolai dans une rencontre qu'ils eurent avec les Hussars Autrichiens au commencement d'Octobre en *Boheme*, si cela est, ce Régiment pourroit bien être cassé, & Mr. de Nicolai élevé à un grade au-dessus de celui de Mestre de Camp, dont il étoit revêtu : On dit, qu'ayant été abandonné tout au commencement de l'attaque par ses Soldats, peut-être aussi par ses Officiers, il a descendu de cheval, & a combattu seul comme Grenadier, se tenant avec le Régiment de Champagne qui étoient joint au sien dans cette rencontre, où l'on eut du dessous. Le Colonel Mentzel, étoit le Commandant du Corps de Hussars Autrichiens dont les Détachemens François ont été attaqués; il y a eu nombre de tués dans cette attaque, & beaucoup de prisonniers que Mr. Mentzel a envoyés à l'Armée du Grand Duc de Toscane. Les avis antérieurs à celui-ci apportés de l'Armée du Roi en *Boheme*, annoncent plusieurs autres rencontres, toutes faites par le même Colonel de Mentzel, à qui il a toujours réussi d'entamer les Troupes du Roi, & d'en faire des prisonniers.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. Milord Stairs, qui de *La Haye* étoit revenu à *Londres*, d'où il est ensuite retourné à *La Haye*, & de là enfin s'est rendu aux
Pays-

Pays-Bas Autrichiens, n'a fait son voyage à *Londres* qu'afin de concerter avec la Cour les opérations de la Campagne dans les Pays-Bas, conformément au plan qui en avoit été dressé à la Haye avec les Généraux de la Reine d'Hongrie; savoir, le Duc d'Ahrenberg, & le Comte de Neipperg. Milord Stairs a réussi dans l'objet de ce voyage, qui étoit de lever des difficultés qui auroient pû se rencontrer de la part du Ministère, & de lui faire prendre sur les opérations futures une résolution prompte & finale. Enfin il doit avoir été résolu de frapper d'abord un grand coup avec l'Armée combinée des Troupes Angloises, Hannoveriennes & Hessoises, & celles de la Reine de Hongrie; & le bruit a couru que la Campagne débuteroit par le siège de *Dunkersque*, Place qu'on savoit que les Hollandois n'iroient point occuper, quoiqu'elle eut été offerte à leur garde par le Ministre de France auprès des Etats Généraux. La Paix avec l'Espagne a conclure, & qu'on dit être sur le tapis, doit néanmoins entraîner une Paix générale, si les bruits qui courent à *Londres* comme ailleurs, ont quelque fondement. Mais que cette Paix, que chacune des Puissances armées désire en son particulier, arrive selon les vœux de tous les peuples; ou que ce ne soit pas là encore de si-tôt un fruit à cueillir, rien n'est différé pour cela quant à l'exécution des desseins qu'on a pris sur la conjoncture des affaires: Car avec les forces de terre qui ont passé dans les Pays-Bas, les Troupes de Marine ont eu ordre dès le mois de Septembre de se tenir prêtes à s'embarquer à bord d'une nombreuse Escadre qu'on a assemblée à *Spithead*. On veut ainsi agir par mer dans le même

rems que les opérations militaires commenceront par terre; & le Roi se rendra aux Pays-Bas, où l'on a fait déjà passer tous les Equipages de campagne; le départ de S. M. étoit même fixé au 9. Octobre, mais soit vents contraires, soit autre sujet, Elle n'étoit pas encore embarquée le 16. & peut-être ce départ a-t-il été différé parce qu'il y avoit alors de grands mouvemens à la Cour, occasionnés par les dépêches d'un Courier de Mr. Thompson, Ministre du Roi en France, & par d'autres apportées à la Haye par le Secretaire de Milord Carteret, qui est allé d'abord les remettre à la Secretairerie d'Etat. Il faut dire sur ce sujet, que Milord Carteret a été envoyé à la Haye, afin de demander aux Etats Généraux leur concours dans certaines mesures, ou d'obtenir d'eux qu'ils voulussent agir conjointement avec la Reine de Hongrie & ses Alliés, pour faire à la Cour de France les propositions qui seroient jugées les plus convenables à l'état actuel des affaires générales. Et comme Milord Carteret revient à Londres, on a envoyé trois Couriers sur la côte, afin d'aporter au Roi le premier avis de ce qu'il aura pû exécuter. Cependant si la Paix ne se conclut pas, on croit la rupture avec la France inévitable, quand même le Lord Carteret n'auroit pas réüssi dans sa négociation.

Par ce que nous venons de dire, les choses sont changées à l'égard du départ du Roi, puisqu'il a dû s'exécuter depuis, jusques-là que tous les Equipages de voyage & de campagne sont déjà arrivés aux Pays-Bas. Quant au Parlement, il a été de nouveau prorogé jusqu'au commencement du présent mois de Novembre, qu'il l'aura été encore, comme on n'en doute pas.

Sur l'avis reçu de l'*Amérique*, que l'Amiral Espagnol Don Rodrigue de Torres étoit parti de la Havane avec une Flotte de 32. voiles pour s'emparer de la *Georgie*, on a envoyé au Gouverneur de la *Caroline* les ordres & instructions nécessaires pour s'opposer à cette entreprise. Mais comme on a lieu de croire que ces ordres arriveront trop tard, on a sujet aussi de craindre que l'expédition projetée des Espagnols ne leur ait réussi, & que la conquête de la *Georgie*, s'ils y parviennent, ne soit encore suivie de celle de la *Caroline*. Ce seroient-là les funestes fruits que le Gouvernement auroit levés d'avoir fait porter les armes aux Indes avec tant de dépenses contre l'Espagne, tandis qu'il auroit pu les employer avec infiniment plus de succès en *Europe*, ainsi qu'il s'en apperçoit. On ne doute pas que l'Amiral Vernon, pour surcroit d'accident sinistre, ne soit en route pour revenir en *Angleterre* avec la meilleure partie des Troupes qui lui pouvoient rester, & par conséquent qu'il n'aura pas été informé de la tentative des Espagnols, pour se porter à la traverser.

H O L L A N D E.

I. Depuis les divers mémoires présentés à l'Etat, & dont nous avons fait usage le mois passé, il n'en a paru qu'un seul de Mr. Trevor, Ministre d'Angleterre pour demander aux Etats Généraux le passage par leur Pays des Troupes d'Hannover & de Hesse, afin de se rendre dans les Pays-Bas; passage qui a été accordé, non-obstant des mouvemens que le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France,

s'étoit donnés pour engager la République à le leur refuser. Ceci arriva pendant l'absence de Milord Stairs, qui étant de retour à *La Haye* le 15. Septembre, fit partir un Courier avec l'ordre aux *Hannoveriens* & *Hessois* d'avancer vers les Places de la République qui étoient sur leur route.

II. Après de grandes ouvertures qu'eut fait Milord Stairs aux Députés de l'Etat, & au moment que le public s'y attendoit le moins, il a été procédé à la grande promotion militaire dont on parloit depuis tant d'années, & qui à cause des difficultés qu'elle rencontroit par rapport au Prince d'Orange, auroit, sans doute, été encore différée, si les circonstances avoient pû le permettre. Cette promotion se fit le 19. elle est de quatre Généraux de Cavalerie & de deux d'Infanterie, de cinq Lieutenans Généraux de Cavalerie & de treize d'Infanterie, de six Majors-Généraux de Cavalerie & de vingt-quatre d'Infanterie, de cinq Brigadiers de Cavalerie & de dix-huit d'Infanterie, dont voici la liste.

Généraux de Cavalerie : Le Landgrave de Hesse-Hombourg & le Comte Maurice de Nassau-Ouverkerk, qui étoient Lieutenans-Généraux; le Comte de Bentheim-Steinfurth & le Baron de Ginckel, qui étoient Majors-Généraux.

Lieutenans-Généraux de Cavalerie : Les Brigadiers Schultz van-Hagen, Coenders de Hambröck; & les Colonels Prince de Hesse-Philipsdahl & de Harfolte.

Majors-Généraux de Cavalerie : Les Colonels Hop, Schak, Sandouville, le Comte de Hompesch,

pefch, Mr. Matta, & le Baron de Kannenburg.

Brigadiers de Cavalerie : Les Colonels M. Heutf van Oyen, & P. Heutf van Oyen, Schagen, le Comte de Schlippenbach, & Mr. de Vrybergen.

Généraux d'Infanterie : Le Baron de Cronstrom, & le Baron de Dorth, qui étoient Lieutenans-Généraux.

Lieutenans-Généraux d'Infanterie : Guillaume-Charles-Henri-Frifo, Prince d'Orange & de Naflau &c. le Major Général Baron Eck de Panthaleon; les Brigadiers Baron d'Echten, Mr. Wander Duyn, & le Baron de Schwartzenberg; & les Colonels de la Rocque, Aylva, Smitfaert, Goddelieres, Crommelin, Dibbetz, le Comte de la Lippe-Schaumbourg, & Mr. Wander Leythen.

Majors-Généraux d'Infanterie : Les Colonels de Brakel, Benrynck, J. Lewe, Conftant de Rebecque, Tilly, Kretfmar, Rumph, Villares, O. G. Veltman, Zoute, van Berchem Lindeman, B. Lewe, Scharowitz de Scharowa, Glinfta, Ferier, Mullert, Bodenbroen, Rhee-de d'Oudleshorn, Zwancke, de Guy, Kinfchot, de Bedarrides & de Bronckhorft.

Brigadiers d'Infanterie : Les Colonels Meyer, Geabbeecq, Salifch, Wolterus, Evertzen, Halkert, Vinck, Sturler, de Rooy, Mofburger, le Comte d'Effeten, Lochman, Roode de Heekeren, Elias, Burmania, Van Leyden, Grotenray, & H. G. Veltman.

Outre les Généraux de Cavalerie & d'Infanterie, qu'on vient de rapporter, & qui étoient déjà au fervice de l'Etat, les Etats Généraux en ont nommé d'autres de la Religion Proteftante,

stante, & qui sont dans un autre service, sont le Général Lentulus & le Prince de Birkenfeldt, en qualité de Généraux de Cavalerie; & le Lieutenant-Général Pictorius, le Lieutenant Général Spiegel, le Prince de Waldeck, & le Prince de Saxe-Eysenach, en qualité de Généraux d'Infanterie.

Mais la Province de *Groningue* a protesté non-seulement contre la promotion des derniers Généraux, mais aussi contre toute la dernière promotion en général, comme ayant été faite d'une manière contraire aux Constitutions des Provinces-Unies. Cette Protestation mérite d'être rapportée dans nos mémoires, mais étant de quelque étendue, nous la renvoyons au mois prochain.

III. De quelle manière qu'on puisse regarder la promotion faite par la République, elle ne peut qu'annoncer, dans la conjoncture présente, d'autres démarches plus importantes, & l'on veut en tirer enfin qu'un campement des Troupes de l'Etat aura lieu, si celles du Roi de la Grande-Bretagne & de la Reine de Hongrie campent, aussi-bien que celles de France qui sont dans les Pays-Bas Autrichiens : Car en conformité à une Résolution des Etats Généraux prise le 27. Septembre, le Conseil d'Etat examine les Réglemens qui ont été faits en 1708. pour la marche des Troupes, afin d'en faire ensuite rapport à l'Assemblée de L. H. P. Cet examen qui occupera quelques jours, ou peut-être quelques semaines le Conseil d'Etat, fera du moins que la République verra encore plus clair dans les affaires générales, lorsqu'il sera question d'en faire le rapport, pour se décider. En attendant, l'on a
accordé

accordé de nouveau seize Pontons à la Reine de Hongrie pour le service de son Armée dans les Pays-Bas.

IV. Tous les Ministres étrangers à La Haye, sont dans d'aussi grands mouvemens qu'ils en ont fait remarquer depuis que les affaires générales ont commencé de s'embroüiller, & les Couriers qu'ils reçoivent & dépêchent sont également fréquens. Quant au Ministre du nouvel Empereur, qui est le Comte de Scinsheim, il n'a point hésité de faire à Milord Stairs des propositions pour prévenir une guerre générale, & parvenir à un accommodement avec la Reine de Hongrie. Mais ces propositions n'ont point paru acceptables à Milord Stairs, qui les a néanmoins communiquées au Lord Carteret lequel arriva le 5. Octobre à La Haye.

V. Après un séjour de huit jours qu'a fait à La Haye Milord Carteret, il en est parti pour retourner à *Londres* faire rapport au Roi de la Grande-Bretagne du succès de la négociation qui étoit l'objet de son voyage. Les Etats assemblés ont pris en considération la commission de ce Seigneur, mais ils se sont séparés sans avoir pris aucune résolution par rapport aux affaires qui en font le contenu; cependant, comme ils ont dû se rassembler dans les derniers jours d'Octobre, on s'attend qu'ils en auront pris une décisive. Le 13. qui étoit le jour suivant le départ du Lord Carteret, le Duc d'Ahrenberg, Milord Stairs, & le Général Ligonier, partirent pour les Pays-Bas.

Depuis le 9. les Equipages de campagne auxquels on travailloit à *Utrecht* pour le service du Roi de la Grande-Bretagne, sont tous partis pour *Breda*, chargés sur 94. voitures.

Septième
transport
des Anglois.

I. Depuis le sixième transport de Troupes Angloises arrivé le 5. Septembre à *Gand*, un septième y arriva encore le 15. du même mois, sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre de 60. Canons : Il consistoit en 31. Bâtimens de transport & deux Yachts, ayant à bord le Régiment des Gardes Bleües & celui de Ligonier, avec un train d'Artillerie de 24. Canons de batterie, quelques autres de moindre calibre, & plusieurs Mortiers.

Artillerie
Angloise &
Hollandoise.

II. Le 28. l'Artillerie que la République d'Hollande a accordée à la Reine arriva au *Sas-de-Gand*, & en même-tems aux portes de la Ville 70. Balandres chargées de canons, mortiers, bombes, & autres munitions de guerre que le Roi de la Grande-Bretagne envoya aussi à la Reine. On a fait prendre à ces Balandres la route de *Nieuport*, où elles sont arrivées. L'Artillerie qu'elles avoient sur leurs bords est destinée au siège de *Dunkerque*, si les bruits de ce siège se trouvent bien fondés. Quant à l'Artillerie Hollandoise, elle reste à *Gand* jusqu'à nouvel ordre. Tous les Equipages de Sa Maj. Britannique sont arrivés dans la même Ville.

Arrivée
des Hanno-
veriens &
Hessois.

III. Toutes les Troupes tant celles de la Reine, que de la Grande-Bretagne, avec les Hannoveriens & Hessois, sont prêtes à entrer en campagne, étant arrivées dans ce Pays; c'est à dire, toutes celles qui étoient destinées à y arriver. Les Anglois sont au nombre de vingt mille hommes, les Hannoveriens de seize mille hommes, les Hessois de six mille, & ce qu'il y a de Troupes de la Reine pour faire campagne, acheve le nombre d'environ 55. mille hommes, dont est composée actuelle-
ment

ment l'Armée du Pays-Bas, sans plusieurs Compagnies franches qu'on vient de lever. Six Bataillons complets de la garnison de *Luxembourg*, savoir, deux du Régiment de Ligne, deux d'Onelli, un de Heister, un de Rhingrave Salm, avec toutes les Compagnies de Grenadiers de ces Régimens, & quatre Compagnies de Dragons du Régiment de Stirum, font de cette Armée.

Toutes les Troupes qu'on vient de nommer sont arrivées la plupart avec de gros trains d'Artillerie, & successivement au mois d'Octobre, dans un camp près de *Bruxelles*, d'où on les a envoyé cantonner de façon qu'on peut les rassembler en peu de tems. Milord Stairs commande les Anglois, le Général Ligonnier les Hannoveriens, & le Prince George de Hesse les Hessois. Il nous paroît suffisant de rapporter leur arrivée à leur destination, & superflu d'y ajouter les circonstances de leur marche, pendant laquelle elles ont observé toute la bonne discipline possible. Avec l'arrivée de ces Troupes dans les Pays-Bas, les autres dispositions qui s'y font, indiqueroient encore une Campagne, si la saison ne faisoit penser qu'elle est reculée jusqu'au Printemps prochain.

Les François qui fourmillent dans les Places de la Flandres Françoisse ne font pas de moindres dispositions pour la campagne, & d'autres pour rendre très-difficile les approches de *Dunkerque*.

Milord Stairs est à *Bruxelles*, & le Magistrat en corps lui présenta le 20. Octobre le vin d'honneur. Le Duc d'Ahrenberg revenu avec lui de *La Haye*, & le Comte de Chanclos Lieutenant-Général des Armées de la Reine,

en sont partis le 19. pour Londres. Ce dernier Seigneur étoit arrivé de Luxembourg, ayant sous ses ordres les Troupes sorties de cette Place, où il commandoit. Le Général de Holtzappel lui a succédé dans ce Commandement.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au NOKD, depuis le mois dernier.

Armée Suedoise vaincue en Finlande par les Russiens.

I. **S**uede. Si jamais guerre a été mal entreprise, ou les opérations méditées de cette guerre mal conduites, c'est visiblement la guerre, & dans la guerre qu'il a plu à cette Couronne de déclarer à la Russie; Guerre dans laquelle la gloire du nom Suedois reçoit la plus cruelle atteinte, & qui a de quoi humilier infiniment une Nation, qui autrefois ne faisoit que se couronner des lauriers qu'elle remportoit de celle dont elle est vaincue aujourd'hui. Car l'Armée en Finlande a fondu devant son ennemi; & ç'a été assez à celui-ci de paroître, pour que pendant tout le cours de la campagne, qu'elle a terminée par son retour en Suede, elle abandonnant l'un après l'autre les postes avantageux qu'elle occupoit, & s'en retirât constamment. Cette Armée menée par le Général de Löwenhaupt & le Baron de Bodenbroek, après avoir établi son Camp près d'*Helsingfors*, où nous la laissâmes le mois passé, n'en a pas été chassée comme des précédens, où elle laissa nombre de morts, de blessés, de prisonniers & de bagages: Elle étoit près d'*Helsingfors* entre deux rivières qui se jettent dans le Golfe de Finlande, & où elle avoit devant elle le chemin d'*Abo*. Les Russiens parvinrent néanmoins à l'y enfermer & à la bloquer entièrement du côté de la campagne. Mais le Général Lasfy, qui
les

les commande en chef, s'appercevant qu'il lui auroit été difficile de l'y forcer, tant à cause des hauteurs où elle étoit postée, & sur lesquelles il y avoit des Batteries garnies d'une nombreuse Artillerie, qu'à cause des défilés qu'il auroit fallu traverser, outre que les Troupes du Roi montoient encore à quinze mille hommes, ce Général s'est déterminé à écrire au Comte de Lôwenhaupt une Lettre par laquelle il lui offroit une Capitulation. Mais ni le Comte de Lôwenhaupt, ni le Baron de Bodenbroek n'étoient plus alors à l'Armée, on les avoit rapellé à *Stockholm* pour y rendre compte de leur conduite. Ce fut donc le Major-Général Bouquet qui reçut la Lettre, étant chargé du Commandement de l'Armée en leur absence: Et la proposition du Général Ruslien ayant été réitérée à celui-ci, il tint Conseil, à l'issuë duquel il envoya au Général Lascy des Commissaires qui convinrent de la Capitulation suivante.

« 1. Que les Troupes Suedoises quitteront
» sans délai le territoire de Finlande, pour
» retourner en Suede: Qu'elles s'embarque-
» ront en partie à *Helsingfors*, & en partie à
» *Abo*; & que s'il n'y avoit pas un assez grand
» nombre de Bâtimens pour servir à leur trans-
» port, elles prendront la route de terre.

» Que le Général Lascy les munira de passe-
» ports tant par mer que par terre, pour leur
» sûreté.

» Que les Troupes Finlandoises qui n'au-
» roient pas d'inclination pour aller en Suede,
» seront laissées en Finlande dans la tranquille
» possession de ce qui leur appartient, & y
» jouiront de la protection de l'Impératrice
» de

» de Russie, à condition de quitter leurs armes
 » & délivrer leurs drapeaux.

» 4. Que l'Artillerie, les munitions, la
 » poudre, & les magasins de vivres de l'Ar-
 » mée Suedoise en Finlande seront fidèlement
 » remis aux Russiens. »

En vertu de cette Capitulation les Russiens pri-
 rent possession le 4. Septembre non seulement de
 toutes les avenues, hauteurs & Batteries des
 Troupes du Roi, mais aussi de la Ville & Forte-
 resse de *Helsingfors*; après quoi les Régimens Fin-
 landois au nombre de dix défilèrent, remirent
 leurs Armes, Drapeaux, Etendarts, Trompettes,
 & Tambours, aux vainqueurs, qui leur signifie-
 rent qu'ils étoient libres de retourner dans
 leurs demeures. Ensuite le reste de l'Armée
 composée de Régimens Suedois, s'en retourna
 dans le Royaume par la voye d'*Abo*, & le reste
 par terre, en faisant le tour du Golfe de
 Bothnie. La condition de rendre les armes &
 les Drapeaux n'a point eu lieu à l'égard de ces
 derniers Régimens. Mais ils ont été obligés de
 remettre leur Artillerie aux Russiens, comme
 ceux de Finlande. Les Russiens profiterent en
 cette occasion de 90. pièces de Canons tant de
 fonte que de fer, d'une grande quantité de
 munions de guerre & de bouche, de 50. Eten-
 darts & Drapeaux, & des armes de dix Régi-
 mens Finlandois.

Tel est le fruit que la Couronne a retiré de
 la guerre qu'elle a déclaré à la Russie. Mais
 pendant que le Général Lascy étoit occupé
 à l'expédition dont on vient de faire le récit,
 la Forteresse de *Nyslöf* subit encore ses loix;
 elle se rendit à l'approche des Troupes qu'il
 avoit détachées pour en faire le siège: Mr. de
 Lascy

Lascy reçut aussi des Députés du Commandant & de toute la garnison de *Tavasthus*, qui avant que les Russiens s'en fussent approchés, avoient déjà pris la résolution d'évacuer la Place, & de se soumettre à l'Impératrice de Russie.

C'est donc ainsi que s'est terminée la Campagne de Finlande, d'où les Troupes du Roi sont revenueës en Suede. Les Généraux de Löwenhaupt & de Bodenbrœk qui les ont commandés, furent arrêtés à leur retour à *Stockholm*, & la Diette du Royaume actuellement assemblée, & dont nous dirons quelque chose le mois prochain, a nommé des Commissaires pour les examiner.

II. La Diette travaille au rétablissement de la Paix, & souhaiteroit à présent que le Traité de Neustatt y servît de base; mais la Russie a changé de ton, depuis que les circonstances ont si fort changées à son avantage: & comme elle s'est déclarée là-dessus, il faut se rabattre sur de nouvelles dispositions militaires, & il y a déjà des dispositions pour avoir les forces de la Couronne sur le pied de soixante mille hommes, comme elles étoient avant la guerre de *Finlande* si tristement terminée.

Voilà tout ce que nous rapporterons du Nord; étant ce qu'il y avoit de plus intéressant à en dire. La Cour de *Russie* nous offre quelques particularités, mais nous pouvons les remettre à un autre mois. Le *Dannemark* & la *Pologne* sont fort stériles en nouvelles ce mois-ci.

Nous joindrons les Naissances, Mariages, & Morts du présent mois à ce qui s'en présentera encore jusqu'au mois prochain, pour n'en faire qu'un article: Et n'ayant pas donné d'Enigme le mois passé, on croiroit peut-être

en faisant encore la même chose les avoir aban-
données; mais le mois prochain nous en re-
prendrons le train. *Eve* est le mot de l'Enigme
de Septembre.

A V I S.

LE Sr. Midon, Libraire à Nancy, a imprimé & débite *L'Honneur de l'Eglise Catholique & des Souverains Pontifes défendu, contre les calomnies, les impostures & les blasphèmes du Pere Courayer, répandus dans sa traduction de l'Histoire du Concile de Trente, par Fra-Paolo, & particulièrement dans les notes qu'il y a ajoutées.* Ce Livre qui est en 2. vol. in 8°. est d'une recherche aussi savante, qu'il est curieux & bien écrit.

Le même Libraire débite aussi un petit *Traité* de 186. pages in 4°. de la *clôture des Maisons Religieuses de l'un & de l'autre Sexe, par le Pere Petitdidier*, de la Compagnie de Jesus. L'un & l'autre de ces Ouvrages ne font que sortir de la presse.

A U T R E A V I S.

LE Révérend Pere BERTHOLET, Auteur de l'Histoire de Luxembourg, pour donner des marques de son grand défintéressement, vient de réduire le prix de son Livre à dix escalins chaque Tome en blanc, cours de Luxembourg, & de treize escalins chaque Tome relié; l'escalin évalué 12. sols au cours de France, & des autres Pays, suivant leur évaluation ordinaire. Pour le coup l'on conviendra que ces prix sont modiques, par raport à la qualité & à la beauté de l'Ouvrage, enrichi d'ailieurs de belles Tailles-douces: On fera raison de cette diminution généreuse à ceux qui ont déjà acheté les trois premiers Tomes en achetant la suite.

F I N.